

-----  
**DÉLIBÉRATION DE\_2019\_075**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 30, en session ordinaire à SAINT MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 octobre 2019

Présents : Jocelyne ARSIGNY, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Maryse BRAIT, Patrice CAIGNARD, Sylvie CROSOIR, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Jean-Luc FAVRETTO, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Michel FRICHOU, Christian GALLOT, Bernard GOYER, Pierre GUERALT, Thierry HERITIER, Jean-Thierry LANSADE, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Claude MAILLAT, Christophe MARCETEAU, Lucette MOUTREUIL, Eric REY, Christian SCALIGER, Gilles TAVERSON, Yveline TESSONNEAU, Jean-Eric VIGOUROUX

Pouvoirs : Hélène DENOST par Thierry BOIDÉ, Philippe FAYET par Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 29 Votants : 31 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 31

**OBJET : RPQS 2018 - SMD3**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, conformément à l'article D2224-3 du C.G.C.T.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente et commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets du SMD3 pour l'exercice 2018.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets du SMD3 relatif à l'exercice 2018.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON  
24230 VÉLINES**

---

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

2  
2024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

PRIX ET QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET  
DE GESTION DES DÉCHETS

# RAPPORT ANNUEL 2018



Syndicat Départemental  
des Déchets de la Dordogne

**SMD3**

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

erre de  
Devenu

# Édito



François Roussel



Francis Colbac

Comme vous le savez, la loi de transition énergétique d'août 2015 pour une croissance verte fixe des objectifs ambitieux en termes de diminution des déchets, à l'horizon 2025.

Afin de répondre aux attentes, le SMD3 a défini un schéma stratégique dès 2016. Notre première action a porté sur l'étude de la mise en œuvre d'une tarification incitative permettant d'atteindre les objectifs de la loi en diminuant la quantité de déchets résiduels (sacs noirs) et en favorisant l'augmentation du recyclage des autres déchets : sacs jaunes, bornes à verre, compostage, etc.

L'année 2018 qui a débuté par un évènement important, avec la mutualisation des compétences communication et ressources humaines avec le SYGED, a été consacrée à de nombreux échanges, rencontres, états des lieux et prospectives qui ont abouti à un engagement commun à l'échelle du SMD3 et de ses adhérents. Notre volonté est de mettre en œuvre la Redevance Incitative en 3 temps : 2021, 2022 et 2023.

Par ailleurs, nous avons prévu un centre d'appels qui mutualisera aussi le service facturation et relations aux usagers.

Au cours de cette année, un bureau d'étude interne a vu le jour, les services ont été réorganisés et les travaux d'agrandissement du siège sont lancés afin d'accueillir notre centre d'appels qui restera au siège et ne sera pas délocalisé.

C'est désormais à chacun de nous, sur nos territoires, d'organiser de nouveaux modes de collecte permettant à la fois de maîtriser les coûts et de conserver un service de qualité pour l'utilisateur.

Il faut nous mettre en action, ensemble, en associant le plus largement possible nos différents partenaires et tous les acteurs concernés. Dans ce sens, des formations à destination des élus et des personnels de mairies seront proposées prochainement.

Face aux défis que nous devons relever, nous continuerons à nous engager à vos côtés afin d'apporter le meilleur service aux habitants du Périgord, dans un souci d'efficacité économique et de performance environnementale.

Les co-présidents  
François Roussel, Francis Colbac

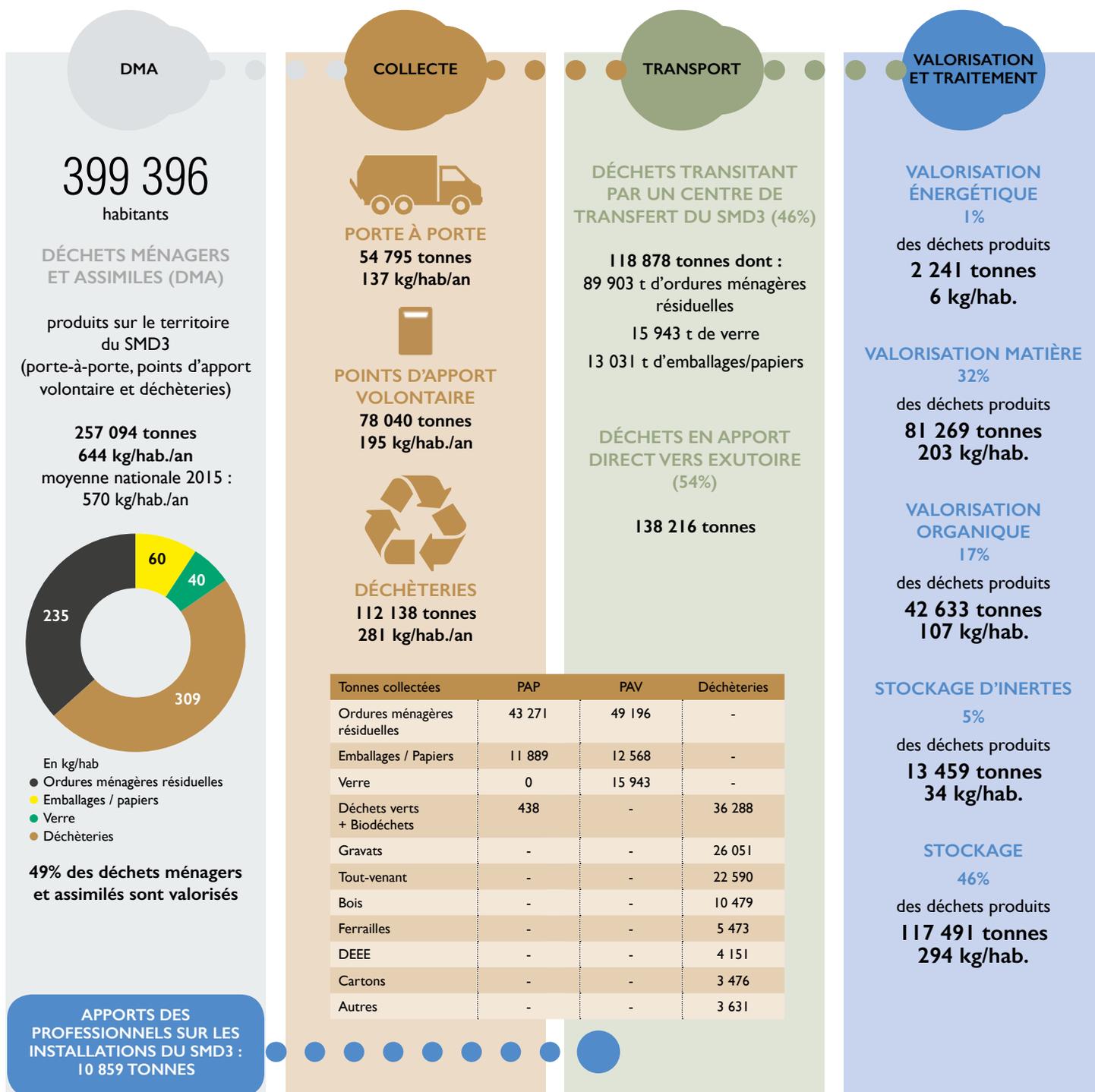


## Sommaire

● Chiffres clés.....	03	● Collecte des déchets et déchèteries .....	20
● Organisation et territoires.....	05	● Transfert et traitement des déchets.....	42
● Stratégie du SMD3.....	13	● Indicateurs économiques et financiers ...	50

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Chiffres clés 2018 • Synthèse



## Objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

Déchets ménagers et assimilés (DMA)  
-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020  
Territoire SMD3 entre 2010 et  
2018 : +12%

Diminution des déchets non dangereux  
non inertes mis en stockage de 30% entre  
2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025  
Territoire SMD3 entre 2010 et  
2018 : -5%

Valorisation de 55% des déchets non dange-  
reux, non inertes en 2020 et 65% en 2025  
Territoire SMD3 2018 : 42%

# Chiffres clés 2018 • Synthèse

## Le SMD3 au 31 décembre 2018

15 structures de coopération intercommunale adhérentes, regroupant 497 communes et 399 396 habitants.

Un syndicat avec des compétences "à la carte" :

- Transport/traitement pour tous ses adhérents, soit 399 396 habitants
- Gestion des déchèteries pour 134 955 habitants
- Communication/prévention pour 137 946 habitants
- Collecte des déchets ménagers pour 89 881 habitants

Un syndicat composé d'un comité syndical de 30 délégués et d'un Bureau Syndical, qui regroupe le Président, 4 Vice-Présidents et des membres issus du Comité.

Une équipe de 118 agents permanents pour la mise en œuvre des décisions stratégiques.

## Le SMD3 dispose de 21 installations de transport-traitement

- 8 centres de transfert, qui ont réceptionné 118 878 tonnes de déchets ménagers.
- 2 centres de tri, en gestion déléguée privée, qui ont réceptionné 23 431 tonnes de déchets propres et secs.
- 1 plateforme de compostage, 7 aires de broyage des déchets verts, 1 centre de stockage des inertes.
- 1 centre de stockage sous maîtrise d'ouvrage du SMD3, à Saint-Laurent-des-Hommes, qui a reçu 67 536 tonnes de déchets résiduels.
- 1 centre de stockage sous maîtrise d'ouvrage privée à Milhac d'Auberoche pour l'élimination de 25 457 tonnes de déchets résiduels.

## Le budget 2018

- 28,3 M° d'€TTC de dépenses de fonctionnement et de 33,3 M° d'€TTC de recettes de fonctionnement.
- Le programme d'investissements du SMD3 est de 29,1 M° d'€TTC pour l'exercice 2018.
- Une TGAP sur le stockage de 16 €/HT/tonne grâce à la technique du bioréacteur.
- Une tarification unique par flux pour tous les adhérents en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.
- Le syndicat dispose d'une politique achat et d'un Schéma Stratégique pour l'horizon 2025. Ce dernier a pour ambition de répondre aux objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte :
  - Passage de 120 000 tonnes enfouies en 2010 à 60 000 tonnes en 2025
  - Passage de 90 000 tonnes orientées vers le recyclage en 2015 à 125 000 tonnes en 2025
  - Passage de 600 kg/habitant de déchets ménagers et assimilés en 2010 à 530 kg/habitant en 2025



## TERRITOIRE ET ORGANISATION

497

communes

399 396

habitants

97,1%

de la population du département **couverte**

21

**installations de transport-traitement sur le département :**

- 8 centres de transfert
- 2 centres de tri
- 2 centres de stockage
- 1 plateforme de compostage
- 7 aires de broyage des déchets verts
- 1 centre de stockage des inertes

# Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne

Le **SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne**, est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne.

## Qui sont les adhérents du SMD3 ?

Le SMD3 est constitué de 15 structures de coopération intercommunale, qui ont la responsabilité de la gestion des déchets (collecte, traitement, déchèteries).

Suite à la loi NOTRE, le périmètre de certaines de ces collectivités a évolué : le SMCTOM Montpon - Mussidan et le SMBGD (Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets) ont été dissous.

Les intercommunalités qui les constituaient ont transféré l'ensemble de la compétence déchet au SMD3 (et font partie respectivement du secteur 6 et du secteur 5).

Le SMD3 couvre la quasi-totalité du département de la Dordogne : 497 communes, une population de 399 396 habitants.



## Quelle répartition des compétences pour la gestion des déchets en Dordogne ?

Le SMD3 exerce la compétence **transport/traitement des déchets** (ordures ménagères résiduelles, déchets propres et secs) pour tous ses adhérents. Le SMD3 est un syndicat "à la carte" et peut réaliser sur demandes d'autres compétences pour ses adhérents :

Adhérents du SMD3	Collecte des OMR et DPS	Communication	Gestion des déchèteries	Transport/traitement des OMR et déchets propres et secs
Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort Communauté de communes des Portes Sud Périgord Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord Communauté de communes Isle Double Landais Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord Communauté de communes Pays de Saint Aulaye SYGED Bastides Forêt Bessède	SMD3 pour <b>89 881</b> habitants	SMD3 pour <b>137 946</b> habitants	SMD3 pour <b>134 955</b> habitants	SMD3 pour <b>399 396</b> habitants
Communauté d'agglomération du Bergeracois Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord	Collectivité (SMD3 sur une partie du territoire)			
SMCTOM de Nontron SMCTOM de Thiviers SICTOM du Périgord Noir SMCTOM de Ribérac	Collectivités			
Communauté d'agglomération Grand Périgueux	Collectivité			

Sous-préfecture de Bergerac  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Compétences et fonctionnement du SMD3



## Quelles sont les missions du SMD3 ?

### Transférer, transporter, traiter, valoriser

Le SMD3 est responsable de la création et de la gestion des infrastructures de **transfert**, de **transport** et de **traitement des déchets** (centres de transfert, centres de tri, installation de stockage des déchets non dangereux...). Pour traiter les déchets, l'accent est mis sur leur valorisation : réutilisation, recyclage, compostage...

Afin d'adapter le résultat du ramassage aux modes de traitement disponibles dans ses installations, le SMD3 coordonne les différentes collectes sélectives mises en place par ses adhérents sur l'ensemble du territoire.

Le SMD3 assure également la gestion de filières de traitement des déchets spécifiques à l'échelle du département, pour le compte de ses adhérents (par exemple, le bois - énergie).

L'équité de service sur l'ensemble du territoire départemental est un des axes fondamentaux de la politique du SMD3, elle se fait par la mutualisation des coûts pour les adhérents.

Pour assurer ses missions, des équipements modernes et adaptés, limitant au maximum les tâches difficiles pour les personnels, ont été mis en place.

L'Observatoire Départemental des Déchets de la Dordogne (ODD24), créé en 1997, permet au SMD3 d'assurer le suivi statistique des productions de déchets de ses adhérents. Enfin, le SMD3 exerce des compétences facultatives pour le compte de ses adhérents qui en font la demande :

- Accueil de déchets professionnels dans ses installations
- Gestion des bas de quais des déchèteries
- Construction et/ou exploitation des déchèteries
- Collecte des déchets
- Communication locale

Les statuts en vigueur du SMD3, adoptés par le comité syndical du 27/11/2018, sont téléchargeables sur le site [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr) dans la rubrique "qui sommes-nous ? / statuts".

### Vers l'éco-citoyenneté

Le SMD3 participe activement à la prévention de la production de déchets et au tri. À toutes les étapes de la chaîne, il informe et sensibilise aux démarches écologiques et économiques, le but étant d'arriver à généraliser les comportements éco-citoyens.

### Quelle vision pour l'avenir ?

Au-delà d'une gestion quotidienne, le traitement des déchets doit s'anticiper sur le long terme.

La loi de transition énergétique impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50% la part des déchets ménagers et de 10% l'ensemble des déchets. Ce défi majeur se prépare loin en amont et nous fixe des objectifs ambitieux pour la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets. Citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics, tout le monde est concerné par l'avenir de la croissance verte. Le SMD3, à travers ses missions, y prend une part active et prépondérante.

## Comment fonctionne le SMD3 ?

Le SMD3 est administré par un comité syndical composé de 30 délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Toute décision prise par le comité est soumise à un vote puis se concrétise par une délibération.

Le Bureau Syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité. Il est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de membres issus du Comité. En 2018, il est composé comme suit :



M. François ROUSSEL,  
Président



M. Francis COLBAC,  
1<sup>er</sup> Vice-Président



M. Philippe MELOT,  
2<sup>e</sup> Vice-Président\*



M. Jean-Pierre DUBOIS



M. Jean-Pierre PEYREBRUNE,  
3<sup>e</sup> Vice-Président



M. Stéphane TRIQUART,  
4<sup>e</sup> Vice-Président

7  
membres titulaires  
et leurs suppléants

\* M. Philippe Mélot étant décédé en septembre 2018, le siège vacant a été pourvu par M. Jean-Pierre Dubois début 2019.

Comme pour toute collectivité, une commission d'appel d'offres est obligatoirement constituée pour étudier des sujets relatifs à certains marchés publics avant leur présentation devant le comité syndical.

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Historique

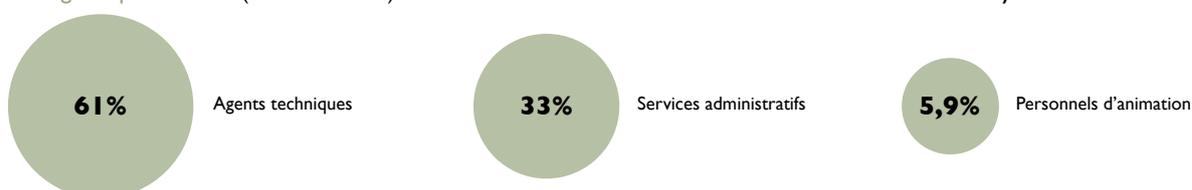


- 1995 → Arrêté préfectoral de création du SMD3
- 1997 → Démarrage opérationnel des activités du SMD3
- 1999 → Mise en service du centre de transfert de Vanxains
- 2000 → Mise en service du centre de tri de Marcillac (modernisé en 2015)
- 2001 → Mise en service du centre de tri et de transfert de La Rampinsolle (sites modernisés en 2011 et 2016)  
Mise en service des centres de transfert de Cussac et Dussac
- 2002 → Mise en service de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes
- 2003 → Mise en service du centre de transfert de Saint-Front-sur-Nizonne
- 2008 → Mise en service du centre de transfert de Bergerac
- 2012 → Mise en service du centre de transfert de Marcillac
- 2015 → Fusion avec le SMBGD (Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets)  
et reprise de la collecte des territoires Portes Sud Périgord et Bastides Dordogne Périgord
- 2017 → Fusion avec le SMCTOM de Montpon - Mussidan et reprise de la collecte sur ce territoire
- 2018 → Mutualisation des compétences Communication et Ressources Humaines avec le SYGED

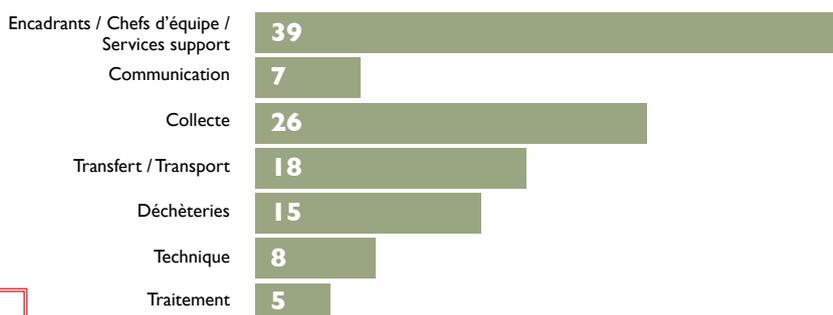
# Bilan social

## Une stabilisation des effectifs

118 agents permanents (au 31/12/2018) mettent en œuvre les actions du SMD3 sous la direction de Sylvain MARTY.



Fonctionnement du SMD3



SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

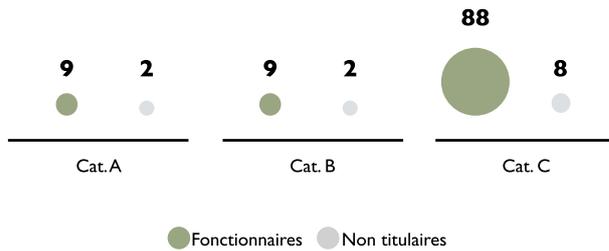


# Bilan social (suite)

Le taux d'encadrement est de 19% (nombre d'agents de catégories A et B divisé par l'effectif total) et 86% des agents ont le statut de fonctionnaire.

Ce taux élevé résulte d'un recrutement effectué majoritairement par voie statutaire, le passage des concours étant plébiscité au sein de la structure.

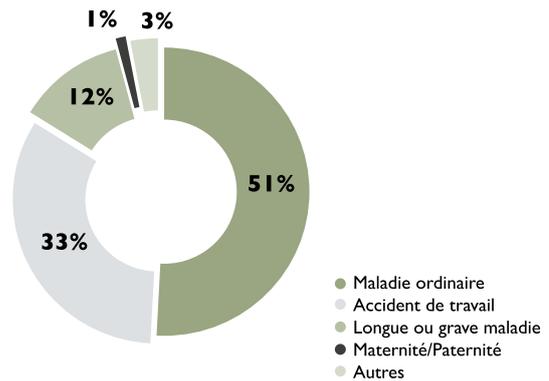
Effectifs par catégorie au 31/12/2018



## Absentéisme

4539 jours d'absence ont été recensés en 2018, avec pour motifs principaux la maladie ordinaire (moyenne de 19 jours par agent comme en 2017), suivis des accidents du travail puis des longues maladies.

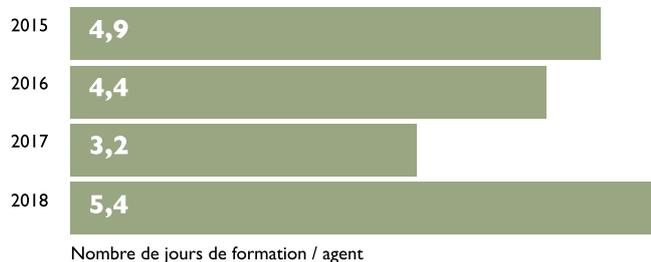
L'année 2018 a été marquée par une augmentation du nombre de jours d'absence liées aux accidents du travail (1506 jours d'arrêt en 2018 contre 727 en 2017). Cela s'explique par le fait que le SMD3 gère de plus en plus d'activités à risques.



## Formation

En 2018, 89 des 118 agents du SMD3 (75%) ont suivi une formation pour un total de 637 jours de formation, soit une moyenne de 5,4 jours de formation par agent :

- 8% pour les préparations de concours / examens
- 28% pour les formations obligatoires
- 63% en formation de perfectionnement
- 1% pour bilan de compétences



SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les installations de gestion des déchets du territoire



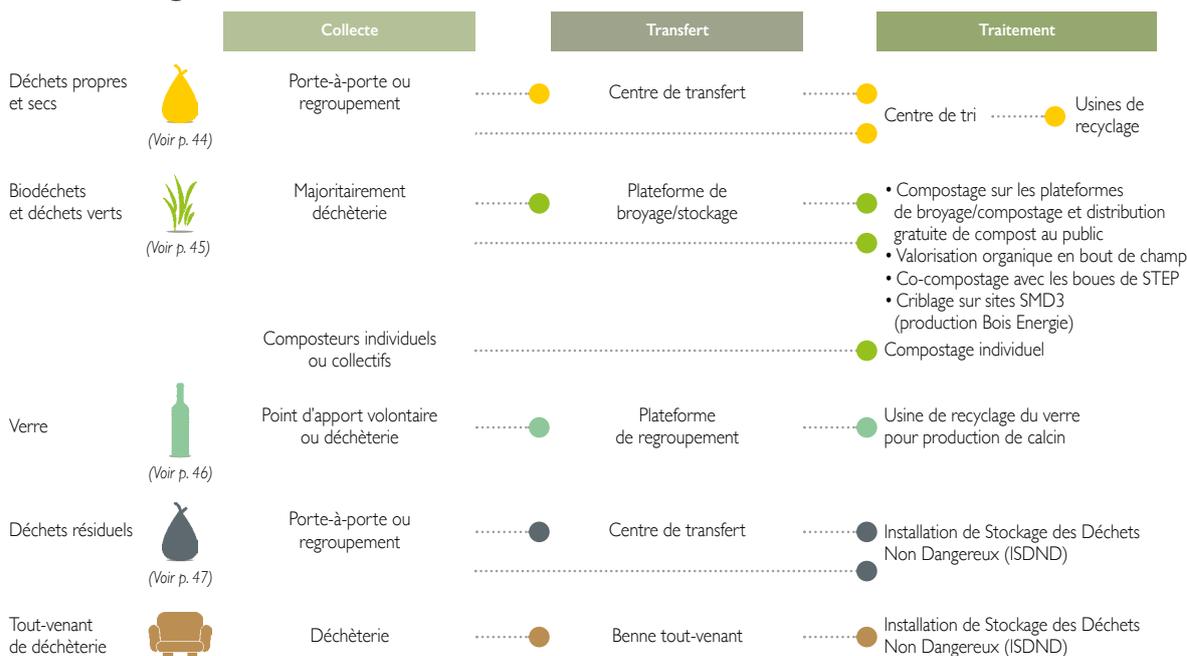
21 installations de transport-traitement sont en service sur le département de la Dordogne :

- 19 sont gérés par le SMD3 : 8 centres de transfert, 1 centre de stockage, 1 plateforme de compostage, 7 aires de broyage des déchets verts, 1 centre de stockage des inertes
- 2 centres de tri en gestion déléguée privée et 1 centre de stockage privé

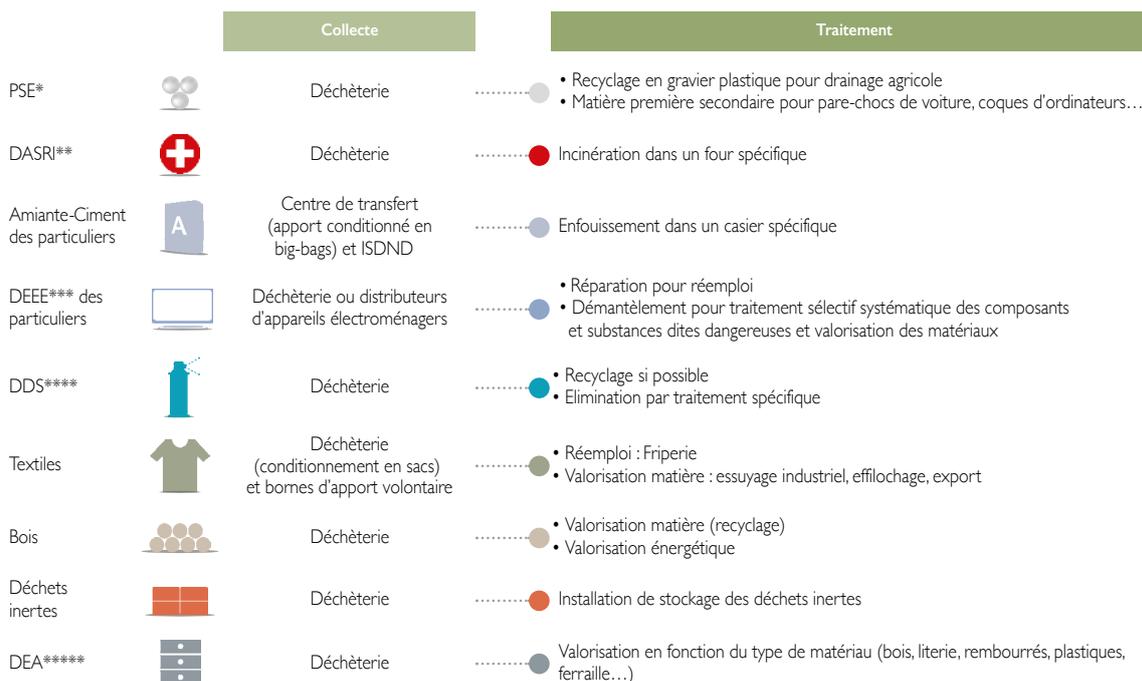
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les filières de gestion des déchets

## Les filières générales



## Les filières spécifiques



\*PSE : polystyrène expansé / \*\*DASRI : Déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux / \*\*\*DEEE : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

\*\*\*\*DDS : Déchets D'Infectieux Spécifiques / \*\*\*\*\*DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Zoom sur les principaux investissements réalisés en 2018

## Le programme d'investissement des services techniques s'est élevé à 4 824 k€ TTC pour l'exercice 2018

Le budget d'investissement 2018 est principalement composé des projets suivants :



- **Extension du siège** : Suite aux fusions, le siège du SMD3 nécessite d'être agrandi afin d'avoir une salle de réunion capable d'accueillir un plus grand nombre d'élus ou de visiteurs. Au vu de l'accroissement du personnel, la salle de repos est également devenue trop petite pour permettre aux agents de manger sur place, avec une cuisine suffisamment dimensionnée. Ces travaux démarrés en 2018 se termineront à l'été 2019.

Coût des travaux : 1 846 k€ TTC (études comprises)

- **Construction du nouveau Centre de Transfert de Belvès** (en remplacement de celui de Cussac) : Dans le cadre de la modernisation de ses centres de transferts, le SMD3 a progressivement modifié tous ses centres pour passer en transport par remorque à Fond Mouvant Alternatif. Pour cela, il était nécessaire de moderniser le site de Cussac. En raison de la proximité de la grotte de Cussac, il était néanmoins impossible de créer le moindre aménagement sur ce site. Le SMD3 et le SYGED ont donc retenu un autre site pour l'implantation d'un nouveau centre sur la commune de Belvès. Cette opération, initiée en 2018 pour se terminer en 2020, est budgétisée sur l'exercice 2018. Coût des frais d'études (2018) : 30 k€ TTC
- **Renouvellement de la flotte de remorques FMA** : Du fait de la modernisation des sites et du passage en transport par remorques à Fond Mouvant Alternatif, le SMD3 possède aujourd'hui une flotte importante de remorques. Depuis 2018, une opération de renouvellement annuelle et progressive du parc est lancée en remplaçant 4 remorques par an, et en procédant à la vente des anciennes remorques. Cela permettra de limiter les coûts de fonctionnement et de réparation de ces remorques en anticipant le vieillissement. Coût du matériel (remorques) : 297 k€ TTC.
- **Acquisition d'un chargeur télescopique** (Centre de Valorisation des Déchets de La Rampinsolle) : Le site de La Rampinsolle, actuellement équipé d'une chargeuse articulée sur pneus, est un site multi-activités (bois, déchets verts, verre, ...). Compte tenu de la taille de ce site, il

devient nécessaire d'avoir sur place un second engin de manutention pour permettre tous les rechargements pendant que l'activité de broyage s'effectue (hebdomadairement). L'acquisition d'un chargeur télescopique a donc été réalisée. Coût du matériel : 110 k€ TTC.

- **Réalisation d'une plateforme Bois + Murs** (Centre de Transfert de La Rampinsolle) : Suite à la hausse des apports de bois en déchèterie, une nouvelle plateforme de stockage du bois a été créée sur le centre de transfert de La Rampinsolle. Cette plateforme permet de stocker et de broyer le bois sur site avant reprise en filière de valorisation. Coût des travaux : 618 k€ TTC.

- **Modification du système de traitement des eaux** (Centre de Transfert de Marcillac Saint Quentin) : Afin d'améliorer le système d'assainissement du centre de transfert de Marcillac Saint Quentin, 2 étages de filtration des rejets ont été ajoutés, en mettant en place notamment une filtration par roseaux. Coût des travaux : 83 k€ TTC.

- **Mise aux normes et fermeture de l'ISDI de Champagnac de Bélair** : Pour fermer définitivement l'ISDI située à Champagnac de Bélair, il a été nécessaire de procéder à un nivellement et à une couverture en argile et en terre de la totalité de la surface anciennement exploitée. Coût des travaux : 100 k€ TTC.

- **Bâtiment administratif et salle pédagogique de Saint-Laurent-des-Hommes** : Suite à la fusion avec l'ancien SMCTOM de Montpon-Mussidan, il a été nécessaire de regrouper tous les agents dans un même bâtiment. Le SMD3 a en outre intégré à ce bâtiment une salle pédagogique permettant de sensibiliser le public à l'environnement. Coût des travaux : 1 100 k€ TTC.

- **Acquisition de matériel de collecte** (2 polyennes, remorque polyenne, tracteurs routiers) : Afin de renouveler son parc matériel pour la collecte en déchèterie pour la filière Bois / Déchets verts, le SMD3 a acheté 2 polyennes, une remorque et une grue sur berce, ainsi que 2 tracteurs routiers. Coût du matériel : 640 k€ TTC

- Le reste du budget investissement concerne principalement des petits travaux d'aménagement sur les différents sites, l'acquisition ou le remplacement de petits matériels (tapis pour broyeurs...) et des frais d'études.

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

## STRATÉGIE DU SMD3

43

**actions** opérationnelles décrites dans le schéma stratégique en 5 axes du SMD3

380

**journées** de sensibilisation, 1 508 composteurs vendus, 12 000 agendas scolaires distribués

- 4,5%

de dépenses de consommations d'électricité

+ 2,3%

de biogaz valorisé à l'ISDND par rapport à 2017

98,4%

des rejets d'affluents aqueux conformes

66

procédures de commande publique lancées

# Un Schéma stratégique ambitieux pour 2018-2025



Le schéma stratégique du SMD3 a pour ambition de répondre aux attentes de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte d'août 2015, qui comprend plusieurs mesures sur la gestion des déchets des particuliers et des professionnels d'ici à 2020 puis à 2025.

## Quelles sont les obligations réglementaires pour le SMD3 et les Périgourdins à l'horizon 2025 ?



**1** Réduire de moitié la quantité de nos déchets éliminés en enfouissement.  
123 000 tonnes en 2010  
117 000 t en 2018  
→ 86 000 tonnes en 2020  
→ 61 500 tonnes en 2025



**2** Augmenter de 30% la valorisation matière (recyclage).  
90 000 tonnes en 2015  
107 000 t en 2018  
→ 125 000 tonnes en 2025



**3** Réduire de 10%, soit 30 000 tonnes, l'ensemble de nos déchets.  
575 kg/hab en 2010 / 644 kg/hab en 2018  
• Ordures ménagères : -34 kg/hab. depuis 2010  
• Déchèterie : +79 kg/hab. depuis 2010  
→ 518 kg/habitant en 2025

Afin d'atteindre ces objectifs, le Schéma s'articule autour de 5 axes stratégiques comprenant 43 actions opérationnelles s'échelonnant de 2018 à 2025 :

**Axe A** Réduire fortement la production de déchets

**Axe B** Faire encore progresser la valorisation

**Axe C** Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

**Axe D** Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux

**Axe E** Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

L'ensemble des actions du schéma a débuté en respectant l'avancement du planning.

## ZOOM sur l'action Redevance Incitative Départementale

Sans attendre la finalité de la constitution du schéma, une étude sur la mise en place d'une Tarification Incitative a été lancée en avril 2017 sur 4 territoires. En mars 2018, l'étude s'est élargie à l'échelle départementale. En juillet 2018, une délibération du SMD3 acte la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative en mutualisant le service de gestion de la clientèle – REOMI suivie par celle de ses adhérents. Le déploiement est programmé en 3 temps : 1<sup>er</sup> janvier 2021, 1<sup>er</sup> janvier 2022 et 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'année 2019 sera consacrée, pour les territoires partant dans la première vague, au déploiement technique par l'optimisation de la collecte et à la rencontre de l'ensemble des foyers pour la constitution des fichiers de redevables. Un service « relation aux usagers » départemental sera créé pour répondre à leurs questions et suivre la facturation. Opération soutenue par l'ADEME.



**Avril 2017** : Lancement d'un appel à projet SMD3 auprès des adhérents

**Février 2018** : Décision étude départementale 320 000 habitants

**Juin 2018** : Présentation des scénarios :  
• Mode de financement  
• Choix technique

**Août 2018** : Envoi d'un courrier aux maires et CC 24 ; Adhérents Communication Elus.

**<15 Octobre 2018** : Retour des délibérations Adhérents

**Juillet 2017** : Etude sur 4 territoires "volontaires": 80 000 habitants

**TGAP** : tendance à 65€/IT enfouie en 2025

**Juillet 2018** : Délibération de principe SMD3 :  
• REOMI préconisée  
• dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021  
• fin de tarification unique

Réunion avec les élus du territoire

Communication départementale

**SOUS PREFECTURE DE BERGERAC**  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les actions de communication et de sensibilisation



L'année 2018 a été riche en événements. De nombreuses actions de communication et de prévention ont été mises en place sur l'ensemble du territoire départemental.

## Des actions de communication à destination des scolaires et des familles

- Organisation de la première édition de **TRI LANTA** avec plus de 2 300 élèves de 6<sup>e</sup> accueillis
- Visites des sites et de la nouvelle **salle pédagogique** de l'ISDND
- **Animations** scolaires en maternelles, primaires et collèges
- Concours **Intervillage** sur le thème du verre
- Distribution des **agendas scolaires** dans toutes les classes de CMI du département
- Création d'un **Escape Game** présenté lors de la foire exposition de Périgueux.

380 journées de sensibilisation scolaires et grands public



## Diverses actions de prévention pour tous les publics

- Distribution de **sacs Récup'** sur différentes manifestations
- Distributions régulières de **compost**
- Prêt de **gobelets réutilisables** et points tri pour accompagner les organisateurs d'événements sportifs ou culturels du département
- **Aide** technique (création d'ateliers de sensibilisation) et financière (aide à l'achat : 50% de subvention versée sur facture dans la limite de 200€) dans le cadre du dispositif « Couches lavables »
- Distribution d'autocollants **STOP PUB**
- Vente de **composteurs**
- Distribution de **sacs de pré-collecte** « réutilisables » aux administrés des territoire passés en point d'apport volontaire.

1 508 composteurs vendus

12 000 agendas distribués

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE



# La politique d'achat au SMD3

La réglementation des marchés publics impose aux acheteurs publics des obligations de publicité et de mise en concurrence dès le premier euro, en vue d'assurer deux objectifs :

- l'efficacité de la commande publique ;
- et la bonne utilisation des deniers publics.

Pour mener à bien ces objectifs, la commande publique est strictement encadrée et doit obéir à trois grands principes :

- Liberté d'accès à la commande publique : toute personne doit avoir librement accès aux besoins des acheteurs.

- Egalité de traitement des candidats : toute discrimination est interdite et la rédaction du cahier des charges doit être objective et ne pas orienter de choix.

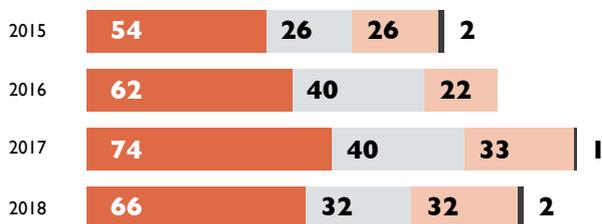
- Transparence des procédures : principe qui garantit les deux premiers principes. Il assure aussi à tout soumissionnaire dont l'offre est rejetée une réponse expliquant les motifs du rejet.

Le cadre contractuel des marchés publics se distingue notamment par le type de procédures (procédures formalisées ou non) mais également par leurs objets (travaux, services, fournitures, prestations intellectuelles).

## Suivi pluriannuel des principaux indicateurs

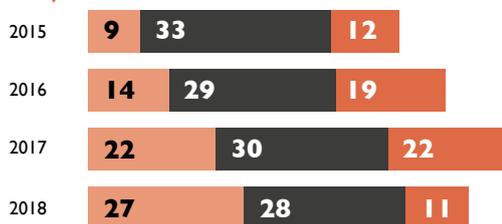
En 2018, 66 procédures ont été lancées avec une répartition égale entre marchés lancés en appel d'offres et procédures adaptées. De même la proportion de marchés dits de services est équivalente aux marchés dits de fournitures.

Typologie des marchés contractualisés



• Total • Procédure adaptée • Appel d'offres • Autres

Nombre d'achats contractualisés par typologie d'objet

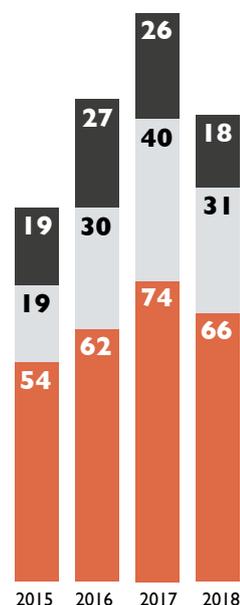


• Fournitures • Services y compris prestations intellectuelles • Travaux

## Part des entreprises locales dans nos marchés par typologie

La majorité des marchés est attribuées à des entreprises issues de la région. Participer à la commande publique apporte à ces entreprises plusieurs avantages, dont un développement potentiel du chiffre d'affaires, une garantie au paiement, dans des délais strictement encadrés et des règles de sélection transparentes. Les marchés attribués à des entreprises locales le sont pour la plupart à des sociétés en charge de travaux.

- Total des procédures
- Part des marchés attribués à des entreprises locales (Nouvelle Aquitaine)
- Dont marchés attribués à des entreprises locales (Dordogne)





En 2018, le SMD3 a souhaité optimiser les processus d'achat de plusieurs énergies dont l'électricité et le gazole.

Les principaux objectifs étaient les suivants :

- **Uniformiser** l'achat dans les services et sur les différents sites (qu'est-ce qu'on achète ? à qui on achète ? comment on achète ?)
- **Limiter les risques** (juridiques, financiers...)
- **Gérer** et contrôler les stocks
- **Faire des économies**
- Identifier les **pistes d'amélioration** (acheter mieux / moins (juste besoin) / moins cher)

## Bilan des actions mises en œuvre

### Electricité

Depuis 2015, le SMD3 adhère au groupement d'achat régional d'électricité. Cette centrale d'achat a permis au syndicat de rationaliser le prix du kWh.

#### Actions réalisées / programmées

- Répartir les consommations sur les plages horaires les moins coûteuses,
- Diminuer les consommations sur les sites les plus consommateurs en électricité (ex : LED sur les sites).



\*Sur 26 points de livraison

La diminution des dépenses constatée entre 2017 et 2018 concerne principalement le site de Saint-Laurent-des-Hommes (tarifs verts / Supérieur ou égal à 250 KVA).

En 2019, le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin fera l'objet de travaux de modernisation des éclairages, tout comme cela a été le cas pour le centre de tri de la Rampinsolle en 2018.

À compter de 2020, le SMD3 réglera les factures d'électricité des centres de tri par le biais du groupement d'achat régional d'électricité afin de rationaliser le tarif au kWh.

### Gazole

#### Actions réalisées / programmées

- Optimisation des tournées de collecte,
- Formation des agents à l'écoconduite,
- Installation d'un dispositif de contrôle et de suivi des dispositifs de distribution du gazole (badge chauffeur et véhicule).

Ces actions auront en partie permis de limiter l'impact de cette famille d'achat en stabilisant les consommations et ce, malgré un périmètre d'intervention en constante évolution.

Le prix moyen au litre facturé au SMD3 est inférieur à la moyenne nationale constatée (2018 : GNR=0,93€TTC/L -

Gazole = 1,43€TTC/L Sources : tarifs DIREM)

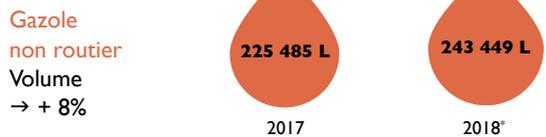
SOUS BREVETURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

### Gazole

#### Evolution du prix du carburant



\*hors SYGED qui n'a intégré budgétairement le SMD3 qu'en 2019

# Prévention des nuisances à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

En respect du principe de précaution, le SMD3 s'est fixé comme objectifs de prévenir tout risque de pollution des milieux naturels et de réduire les nuisances pour les riverains de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes.



## Prévenir la pollution

Le stockage des déchets génère des effluents liés à la dégradation des déchets : rejets gazeux (biogaz) et liquides (ce qu'on appelle les lixiviats : jus des déchets). Des installations spécifiques et modernes permettent un captage et un traitement optimisé de ces effluents pour prévenir tout risque de pollution.

- 7 208 m<sup>3</sup> de lixiviats ont ainsi été traités avant rejet en 2018

Depuis 2012, le biogaz est utilisé en valorisation énergétique.

- 3 489 468 Nm<sup>3</sup> de biogaz ont été valorisés et 54 445 m<sup>3</sup> de biogaz torchés
- 4 979 MWh d'électricité ont été produits en 2018, soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 141 habitants. L'émission de 408 tonnes de CO<sub>2</sub> a ainsi été évitée. Par ailleurs, 2 325 MWh d'énergie thermique ont été produits.



- La capacité de brûlage de l'ancienne torchère étant arrivée à saturation, le SMD3 a installé en juillet 2017 une nouvelle torchère d'une capacité de brûlage de 600 à 1 200 Nm<sup>3</sup>/h, permettant de prendre en charge le biogaz produit lors des arrêts de l'Unité de Valorisation Énergétique (panne, maintenance).

## Réduire les nuisances

Afin de diminuer la génération de nuisances sur le site et d'en améliorer son fonctionnement, le SMD3 a engagé plusieurs types de travaux en 2018 :

- Réalisation de captages complémentaires afin de diminuer les émissions diffuses de biogaz
- Couverture étanche des casiers en fin d'exploitation
- Maintien de la densité du casier d'enfouissement supérieure à 1 tonne de déchets par m<sup>3</sup>
- Limitation de la surface d'exploitation à 4 000 m<sup>2</sup>, ce qui limite à la fois les émissions dans l'atmosphère et les envols

Les nuisances olfactives n'étant plus un problème pour les riverains, depuis 2015, le SMD3 laisse la possibilité de signaler par mail des problèmes éventuels d'odeurs. Ceux-ci sont alors mis en corrélation avec les activités du site.

La compensation de la perte d'espaces boisés, liée à la création des casiers de l'ISDND a également été poursuivie, par la végétalisation du talus de la zone de dépôt des déblais (pins et chênes). Un plan de reboisement des



parcelles a été mené en chênes sessiles, chênes rouges d'Amérique et feuillus divers.

Des mesures de bruit avaient été réalisées en octobre 2016 conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploitation : les niveaux sonores mesurés sur le site sont conformes aux seuils fixés par la réglementation. La prochaine mesure de bruit est prévue pour 2019.

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les résultats 2018 du programme environnemental du SMD3



## Poursuite de l'amélioration de la gestion des effluents aqueux des centres de transfert

Des travaux de refonte des systèmes de gestion et traitement des eaux usées des centres de transfert de Marcillac-Saint-Quentin et La Rampinsolle ont été réalisés en 2018. Un suivi de l'efficacité des nouveaux traitements est en cours et ce pendant 6 mois. Globalement la qualité des rejets liquides de l'ensemble des centres de transfert du SMD3 est très satisfaisante (98,4% des rejets respectent la qualité demandée).

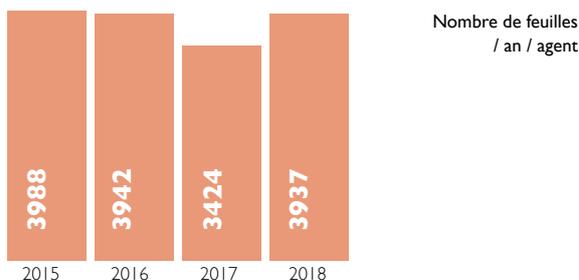
## Elargissement du périmètre de la certification ISO 14001 aux activités de collecte et de transport des déchets

La certification ISO 14001 a été obtenue concernant les activités de collecte et de transport des déchets. Cette certification reconnaît la mise en place de bonnes pratiques environnementales par le SMD3 pour réaliser ces missions.

## Performance environnementale par secteur d'activité

### Administratif

Le SMD3 a entrepris depuis plusieurs années une démarche d'économie de la consommation de papier, avec un objectif de consommation fixé à 4 000 feuilles/agent/an. Ceci passe notamment par la dématérialisation des marchés publics et des paiements, la systématisation des impressions recto verso, l'utilisation de papier brouillon et le développement des échanges par email. En 2018, malgré l'accroissement de l'activité du SMD3, les agents ont réussi à maintenir le niveau de consommation visé.



### Collecte et transport

L'activité collecte et transport en régie des déchets non dangereux représente une consommation annuelle d'environ 440 000 L de carburant en 2018.

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

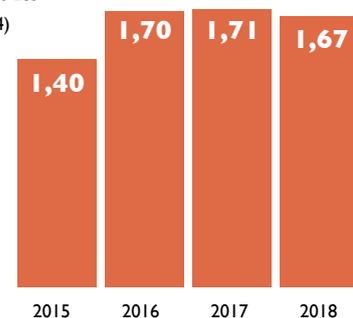
## Transfert des déchets

Le SMD3 s'est fixé comme objectif de respecter les exigences de qualité des effluents aqueux pour le rejet au milieu naturel, sur l'ensemble de ses 7 centres de transfert. En 2018, 98,4% des rejets étaient conformes, alors qu'il reste un centre de transfert à moderniser pour revoir le dispositif de traitement des eaux.

## Traitement des déchets (ISDND)

Objectif de volume de biogaz capté à 100% CH<sub>4</sub> : 1,5 Nm<sup>3</sup>. En 2018, la quantité captée a légèrement diminué par rapport aux années précédentes, mais l'objectif est atteint. Ceci reflète l'efficacité du mode de stockage en bioréacteur et le suivi très régulier du réglage du réseau.

Volume de biogaz émis par les casiers de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes (Nm<sup>3</sup> à 100% CH<sub>4</sub>)



Ainsi 4 979 MWh d'électricité ont pu être produits en 2018 (+2,3% par rapport à 2017) soit les besoins en électricité de 2 141 foyers. L'émission de 468 tonnes de CO<sub>2</sub> a ainsi été évitée. Par ailleurs 2 325 MWh d'énergie thermique ont été produits.

## Economiser les énergies

Certaines activités du SMD3 (collecte et transport notamment) sont consommatrices en ressources naturelles et énergie (eau, carburant). Plusieurs actions ont été mises en place en 2018 pour limiter l'impact environnemental :

- Une gestion raisonnée de la ressource en eau : consigne de lavage des véhicules et des sites, utilisation de l'eau de pluie
- Des actions visant à économiser le carburant : test d'additif diminuant la consommation de carburant, optimisation des circuits de collecte, formation à l'éco conduite de l'ensemble des chauffeurs.

L'effet de ces actions sera mesuré en 2019.



## COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES

15

**intercommunalités** sur lesquelles la collecte des déchets ménagers est effectuée en régie, par un prestataire privé ou par le SMD3 pour :

399 396

habitants

246 235

tonnes de déchets collectés en 2018  
(en porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries)

59 kg/hab.

de **déchets propres et secs** collectés

40 kg/hab.

de **verre**

46%

des tonnages sont collectés sur les **50 déchèteries**

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Synthèse des déchets collectés en 2018



## Tonnages collectés en 2018

246 235 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors apports des professionnels) ont été collectées par les 9 intercommunalités en charge de la compétence collecte et déchèteries avec le SMD3 et ses adhérents pour les secteurs V et VI soit 644 kg par habitant en moyenne en 2018.

Les déchèteries, qui représentent 46% de ces tonnages, sont le principal lieu de collecte des déchets. Les ordures ménagères résiduelles sont le deuxième flux le plus important (38% des tonnages).

Les tonnages collectés ont augmenté de 3% entre 2017 et 2018, malgré une diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles, principalement du fait d'une hausse des apports en déchèteries (+6%) et de la collecte sélective (+10%).

## Les collectes en porte-à-porte et en apport volontaire en 2018

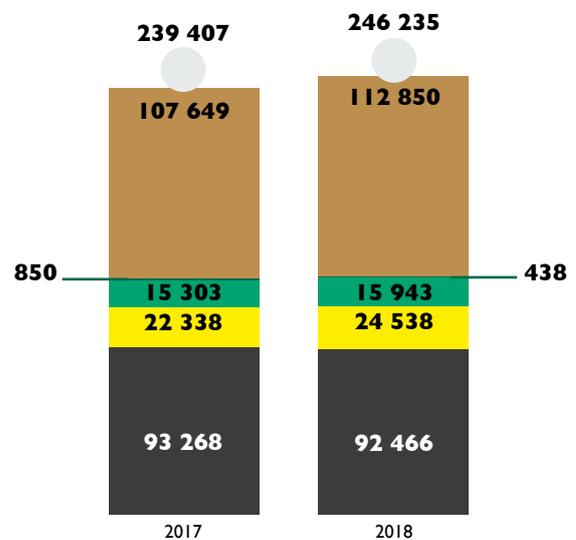
133 157 tonnes de déchets ont été collectées par le SMD3 et ses collectivités adhérentes en 2018 (ordures ménagères résiduelles, déchets propres et secs, verre, déchets verts et biodéchets), soit en moyenne 333 kg par habitant. L'apport volontaire est en progression sur un territoire majoritairement rural : il représente environ 59% des tonnages de déchets collectés.

Ces services de collecte sont réalisés majoritairement en régie par 276 agents et 137 véhicules.

## Les déchèteries en 2018

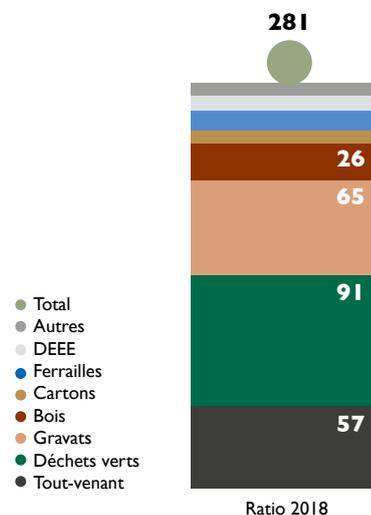
50 déchèteries sont en fonctionnement en 2018 sur le territoire du SMD3, soit 1 déchèterie pour 7 988 habitants. Environ 281 kg de déchets par habitant ont été collectés en déchèteries, dont plus de la moitié sont des déchets verts ou des gravats. Les apports ont augmenté de 6% entre 2017 et 2018 et cette hausse porte notamment sur les encombrants et sur les déchets verts.

Évolution des tonnages collectés entre 2017 et 2018



- Déchets résiduels
- Déchets propres et secs
- Verre
- Déchets verts / Biodéchets collectés en porte-à-porte
- Déchèterie
- Total Déchets ménagers et assimilés

Ratios collectés en déchèteries en kg/an/hab.



Ratio 2018

# Secteur V

## Antenne de Bergerac



### Compétences

Collecte des différents flux :

- Les collectes de déchets résiduels et de déchets propres et secs sont réalisées en régie par le SMD3
- La collecte du verre est réalisée par un prestataire

**49** communes adhérentes\*

appartenant à la Communauté de communes (CC) Portes Sud du Périgord, la CC des Bastides Dordogne Périgord, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et Côteaux de Sigoulès et, depuis mai 2018, à la CC Isle et Crempse en Périgord

### Moyens



26



8

Moyens humains

26 agents dont :

- 11 agents en charge de la collecte des déchets ménagers (dont 1 responsable de collecte)
- 8 agents de déchèterie (dont 1 responsable)
- 2 agents de transfert
- 3 agents de communication
- 2 agents administratifs

Moyens matériels

- 8 véhicules de collecte dont 3 bennes à chargement latéral, 1 mini-benne, 1 benne avec grue

**17 249** habitants\*

\*au 01/05/2018

### Sensibilisation

- 512 composteurs individuels distribués
- 36 journées de sensibilisation scolaires et grand public

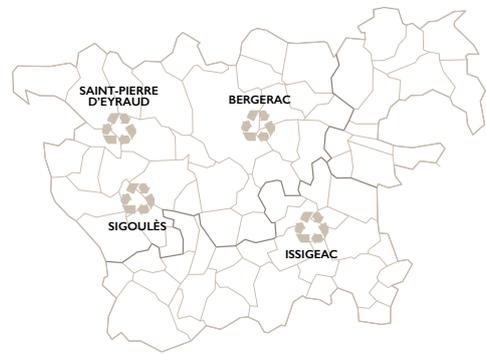
### La collecte des déchets ménagers en porte-à-porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018
Déchets résiduels	92% en porte-à-porte 8% en apport volontaire	100% en C1	3 365
Déchets propres et secs	92% en porte-à-porte 8% en apport volontaire	83% C0,5 17% C1	896
Verre	100% en apport volontaire	-	2 924**

\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent ou de l'antenne SMD3 C0.5 : une collecte toutes les deux semaines C1 : une collecte par semaine

\*\*Le tonnage de verre présenté comprend également la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, les colonnes d'apport volontaires étant collectées par le même prestataire sans distinction.

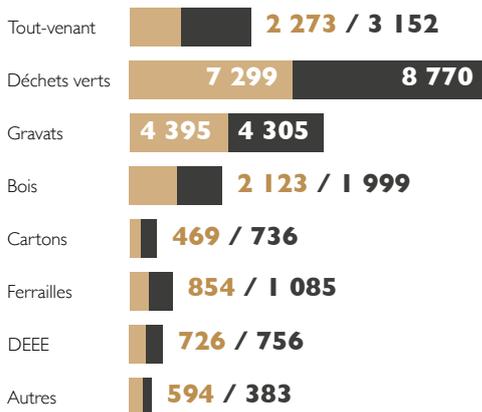
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE



## Les déchèteries

### Tonnages collectés

-1% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 28 209 tonnes → +13% par rapport à 2017

- 3 764 t en porte-à-porte
- 3 259 t en apport volontaire
- 21 186 t en déchèterie

Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	187	185
Déchets propres et secs	50	52
Verre	39	37
Déchèterie	248	270
Total Déchets ménagers et assimilés	523	545

### Visites sur les déchèteries

Le SMD3 assure la gestion de 4 déchèteries accueillant chacune 27 types de déchets, accessibles aux habitants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et du secteur V (soit 75 327 habitants).

- Bergerac : 124 604 visites
- Saint-Pierre d'Eyraud : 42 059 visites
- Issigeac : 12 015 visites
- Sigoulès : 18 957 visites

### Fait marquant 2018

**Mise en service de points d'apport volontaire sur la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord**

12 points d'apport volontaire ont été implantés sur 7 communes de la collectivité en 2018, permettant sur chaque point la collecte des trois flux de déchets ménagers (déchets résiduels, déchets propres et secs et verre) en bornes enterrées ou semi-enterrées. Cette opération, qui continuera sur d'autres communes jusque début 2020, a pour but d'optimiser les circuits de collecte et de maîtriser les coûts : les communes de Cause-de-Clérans, Liorac-sur-Louyre et Saint-Félix-de-Villadeix ont ainsi choisi de ne plus collecter aucun déchet en porte-à-porte.



Rue Emile Zola  
24100 Bergerac  
Tél. : 05 53 58 55 55

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Secteur VI

## Antenne de Montpon-Mussidan



### Compétences

Collecte des différents flux : toutes les collectes sont réalisées en régie par le SMD3.  
Gestion du haut de quai de 6 déchèteries.

51 communes adhérentes\*

32 911 habitants\*

\*au 01/05/2018

### Moyens



Moyens humains :

19 agents dont :

- 17 agents en collecte
- 1 responsable de collecte
- 1 responsable d'exploitation

Moyens matériels :

- 11 véhicules de collecte (dont 4 bennes à chargement latéral et 3 poly-bennes)

### Sensibilisation

- Nombreuses actions de communication (visites de sites, animations scolaires, etc.)
- Distribution de sacs Récup' sur les différentes manifestations, prêt de gobelets réutilisables et points tri pour accompagner l'organisation d'évènements, fête votive
- Distribution d'un sac pré-collecte « réutilisable » aux administrés du territoire afin de remplacer le « sac jaune » et ainsi supprimer un déchet
- 102 composteurs distribués en 2018

### La collecte des déchets ménagers en porte-à-porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018
Déchets résiduels	80% en porte-à-porte 20% en apport volontaire	75% en C1 25% en C2	6 728
Déchets propres et secs	75% en porte-à-porte 25% en apport volontaire	75% en C0,5 25% en C1	2 239
Verre	100% en apport volontaire	-	1 283

\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C0.5 : une collecte toutes les deux semaines C1 : une collecte par semaine C2 : deux collectes par semaine

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

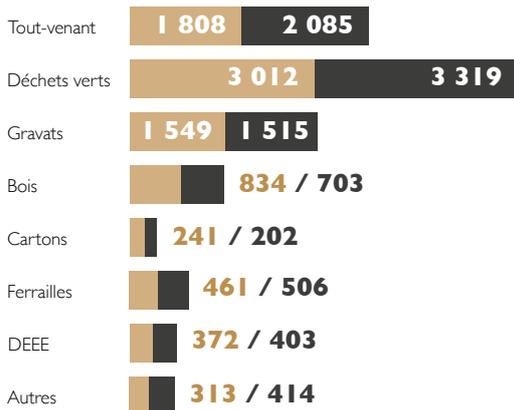


## Les déchèteries

Le SMD3 assure la gestion des 6 déchèteries.

### Tonnages collectés

+6% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018



## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

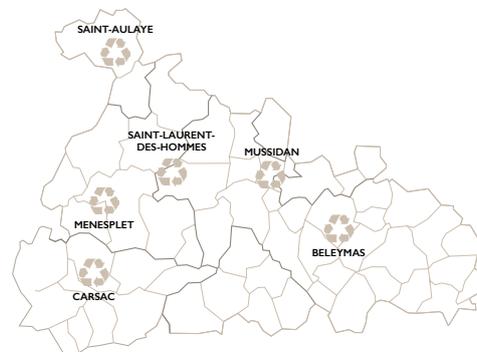
2018 → 19 398 tonnes → -1% par rapport à 2017



- 7 061 t en porte-à-porte
- 3 188 t en apport volontaire
- 9 148 t en déchèterie

Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	197	204
Déchets propres et secs	63	68
Verre	34	39
Déchèterie	240	278
Total Déchets ménagers et assimilés	533	589



### Visites sur les déchèteries

- Déchèterie de Ménésplet : 32 419 visites
- Déchèterie de Mussidan : 35 240 visites
- Déchèterie de Saint-Aulaye : 6 051 visites
- Déchèterie de Beleymas : 6 893 visites
- Déchèterie de Saint-Laurent-des-Hommes : 5 617 visites
- Déchèterie de Carsac : 6 031 visites

### Faits marquants 2018

#### Acquisition de nouveaux matériels

L'antenne de Montpon-Mussidan a investi dans un nouveau véhicule pour la collecte du verre qui permet d'améliorer les conditions de travail et la sécurité du chauffeur.

Par ailleurs, le site de Saint-Laurent-des-Hommes a été équipé d'un portique de lavage automatique à nettoyage haute pression.

#### Evolutions des modalités de collecte

En 2018, le développement de la collecte en benne à chargement latéral a continué sur 10 nouvelles communes, ce qui conduit à un total de 45 communes collectées ainsi. Ces communes ont été équipées de bacs adaptés.



Lieu-dit Seneuil  
24400 Saint-Laurent-des-Hommes  
Tél. : 05 53 80 25 39

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# SYGED Bastides Forêt Bessède



## Compétences

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 8 déchèteries.

77 communes adhérentes\*

33 535 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Moyens



60



17

Moyens humains :

60 agents dont :

- 32 agents en collecte
- 10 agents de déchèterie
- 3 agents de communication
- 6 agents administratifs
- autre personnel : 9

Moyens matériels :

- 17 véhicules de collecte (dont 4 poly-bennes)

## Bilan financier

4 984 420 € en fonctionnement

427 692 € en investissement

Le service déchets est notamment financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 4 223 076 € soit 126 €/hab.
- La Redevance spéciale des professionnels : 190 160 €

## Sensibilisation

- 1 084 composteurs distribués depuis 2011 dont 47 en 2018
- 18 animations dans des écoles, 3 animations gaspillage alimentaire dans des collèges (355 élèves sensibilisés), 3 animations CLSH

## La collecte des déchets ménagers en porte-à-porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018	Kms parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	35% en porte-à-porte 65% en apport volontaire	60% en C1 40% en C2	9 090	188 281	48,3
Déchets propres et secs	35% en porte-à-porte 65% en apport volontaire	50% en C0.5 50% en C1	1 606	86 054	18,7
Journaux Revues Magazines	100% en apport volontaire	-	283	11 595	24,4
Verre	100% en apport volontaire	-	1 689	22 746	74,2

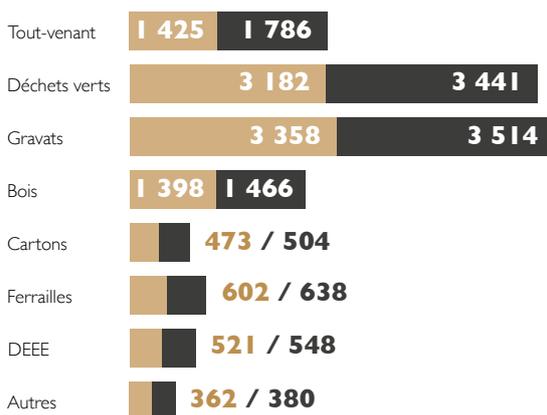
\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C0.5 : une collecte toutes les deux semaines C1 : une collecte par semaine C2 : deux collectes par semaine

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

## Les déchèteries

### Tonnages collectés

+8% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

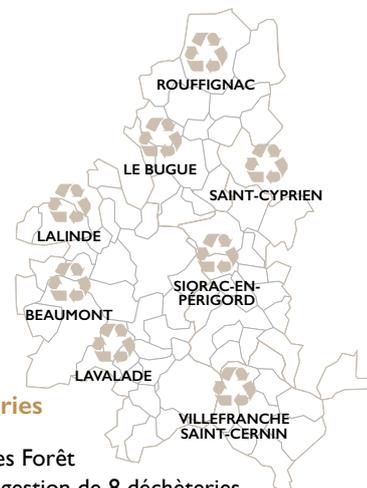
2018 → 24 943 tonnes → - 3% par rapport à 2017

- 3 743 t en porte-à-porte
- 8 923 t en apport volontaire
- 12 277 t en déchèterie

Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	282	271
Déchets propres et secs	48	48
Journaux, revues, magazines	9	8
Verre	51	50
Déchèterie	345	366
Total Déchets ménagers et assimilés	736	744

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE



### Visites sur les déchèteries

Le SYGED Bastides Forêt Bessède assure la gestion de 8 déchèteries accueillant chacune 21 types de déchets.

- Déchèterie de Le Bugue : 30 985 visites
- Déchèterie de Lalinde : 29 725 visites
- Déchèterie de Beaumont : 12 236 visites
- Déchèterie de Saint-Cyprien : 18 686 visites
- Déchèterie de Siorac-en-Périgord : 21 354 visites
- Déchèterie de Lavalade-Montpazier : 8 455 visites
- Déchèterie de Villefranche-Saint-Cernin : 4 009 visites
- Déchèterie de Rouffignac : 23 316 visites

## Faits marquants 2018

### Mutualisation des services avec le SMD3

Les enjeux de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et les mutations à venir (mise en place de la tarification incitative et modernisation de la collecte) ont mis en évidence la nécessité de porter ces projets dans le cadre départemental. Afin de préparer la future fusion du SYGED avec le SMD3, une étape intermédiaire a été adoptée : la mutualisation des services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Modernisation de la collecte

La collecte des déchets ménagers va évoluer. Elle sera réalisée par des camions robotisés et informatisés. De nouveaux équipements (bornes de proximité regroupant l'ensemble des flux-déchets résiduels, déchets propres et secs et verre) vont être déployés sur l'ensemble du territoire.

Magnanie  
24170 Pays de Belves  
Tél. : 05 24 15 80 27  
www.syged-dechets.com

# Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort



## Compétences

### Collecte des différents flux

Les collectes des colonnes semi-enterrées ont été réalisées par un prestataire jusqu'au 30 juin 2018, puis en régie par l'antenne de Bergerac pour le reste de l'année.

## Moyens



Moyens humains :

4 agents dont :

- 2 agents de collecte
- 1 gardien de déchèterie
- 1 agent administratif

Moyens matériels :

- 1 véhicule de collecte

## La collecte des déchets ménagers en porte-à-porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018
Déchets résiduels	27% de la population collectée en porte-à-porte - 73% en apport volontaire	100% en C1	1 307
Déchets propres et secs	28% de la population collectée en porte-à-porte - 72% en apport volontaire	100% en C0,5	428
Verre	100% en apport volontaire	-	235

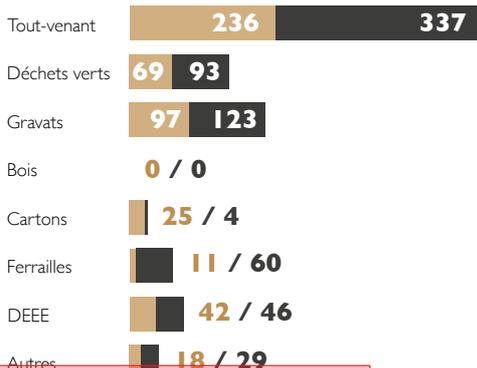
\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C0,5 : une collecte toutes les deux semaines C1 : une collecte par semaine

## Les déchèteries

Le SMD3 assure la gestion de la déchèterie de Thenon.

### Tonnages collectés

+39 % par rapport à 2017



SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Tonnages collectés en 2017 / Tonnages collectés en 2018

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

14 communes\*

Ajat, Auriac, Azerat, Bars, Beaugard, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

6 186 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Sensibilisation

331 composteurs distribués depuis 2013 dont 38 en 2018.

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 2 663 tonnes → - 4% par rapport à 2017

↓

- 473 t en porte-à-porte
- 1 498 t en apport volontaire
- 692 t en déchèterie

### Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	249	211
Déchets propres et secs	44	69
Verre	36	38
Déchèterie	80	112
Total Déchets ménagers et assimilés	410	431

## Bilan financier

Le service déchets est financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 586 599 € soit 95 €/hab.

58 avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-la-Villedieu  
Tél. : 05 53 50 96 10  
ccth.contact@gmail.com

# Communauté d'Agglomération Bergeracoise



## Compétences

Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs et déchets verts (en régie sur les communes de Bergerac, Prigonrieux et La Force ; collecte réalisée par le SMD3 pour les communes de Bosset, Fraisse, Lunas, Monfaucon, Saint-Georges-de-Blancaneix et Saint-Géry, intégrées au secteur V ; collecte par un prestataire pour toutes les autres communes). Le verre est collecté par le SMD3 sur tout le territoire. Les déchèteries sont gérées par le SMD3.

32 communes\*

6 communes de la CA  
Bergeracoise sont présentées  
dans la fiche Secteur V.

## Moyens



31



10

Moyens humains :  
• 27 agents en charge de la collecte des déchets ménagers  
• 4 agents administratifs

Moyens matériels :  
• 10 véhicules de collecte  
• 998 bacs roulants

61 089 habitants\*

\*au 01/01/2018

## La collecte des déchets ménagers en porte-à-porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018
Déchets résiduels	90% en porte-à-porte 10% en apport volontaire	45% en C1 40% en C2 15% en C4	16 771
Déchets propres et secs	90% en porte-à-porte 10% en apport volontaire	85% en C1 15% en C2	3 072
Verre	Collecté par le SMD3**	Selon taux de remplissage	Voir secteur V
Déchets verts	PAP	C0,5 à C1 selon la saison sauf Bergerac : sur rendez-vous	266
Encombrants	100% PAP	2 fois par an	689 m <sup>3</sup>

\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent \*\*Les tonnages de verre de la Communauté d'Agglomération sont présentés avec les tonnages du secteur V, les colonnes d'apport volontaires étant collectées par le même prestataire. C1 = 1 fois par semaine ; C2 = 2 fois par semaine ; C4 = 4 fois par semaine

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 19 843 tonnes\* → + 1% par rapport à 2017

- 17 859 t en porte-à-porte
- 1 984 t en apport volontaire

\*(hors déchèterie et hors verre)

Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	272	275
Déchets propres et secs	49	50

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

## Les déchèteries

Les 4 déchèteries sont gérées par le SMD3 (voir la présentation des déchèteries du secteur V page 24).

Domaine de la « Tour Est »  
CS40012 - 24112 Bergerac Cedex  
05 53 23 43 95  
www.la-cab.fr



## Compétences

Collecte des différents flux de déchets et gestion du haut de quai des 6 déchèteries.

63 communes adhérentes\*

32 483 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Moyens



39



15



705

Moyens humains :

39 agents dont :

- 21 agents en collecte
- 9 agents de déchèterie
- 1 agent de communication
- 4 agents administratifs
- autre personnel : 4

Moyens matériels :

- 15 véhicules de collecte (dont 3 bennes avec grue, 2 bennes à chargement latéral et 4 poly-bennes)
- 6 097 bacs roulants
- 705 colonnes d'apport volontaire dont 352 colonnes à verre

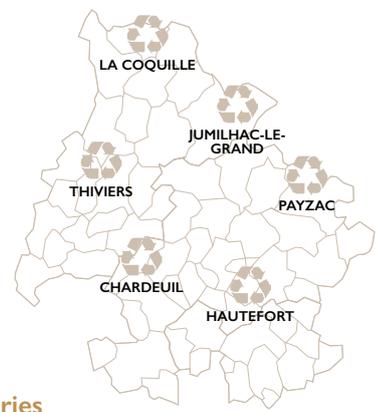
## Sensibilisation

- 2 654 composteurs individuels distribués depuis 2006 dont 36 distribués en 2018
- 5 composteurs collectifs distribués depuis 2015
- 13 demi-journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 4 journées auprès du grand public
- Conception d'éco-guides pour les manifestations

## La collecte des déchets ménagers en porte-à-porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018	Kms parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	76% en apport volontaire 24% en porte-à-porte	100% en CI	6 975	202 411	34,5
Déchets propres et secs	67% en apport volontaire 33% en PAP	77% en C0.5 23% en CI	2 259	98 454	22,9
Verre	100% en apport volontaire	-	1 460	17 737	82,3

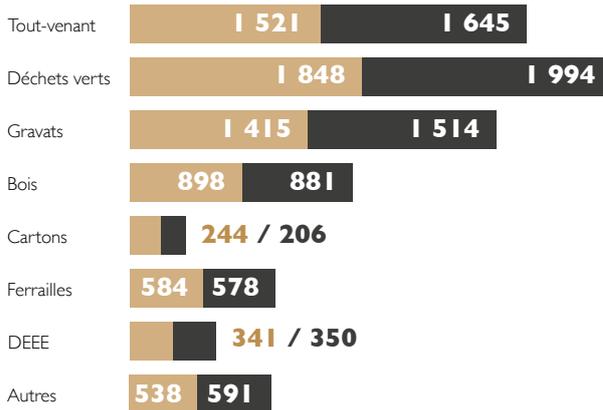
\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C0.5 : une collecte toutes les deux semaines CI : une collecte par semaine



## Les déchèteries

### Tonnages collectés

+5% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 18 453 tonnes → + 3% par rapport à 2017

- 2 419 t en porte-à-porte
- 8 275 t en apport volontaire
- 7 759 t en déchèterie

### Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	213	215
Déchets propres et secs	66	70
Verre	42	45
Déchèterie	226	239
Total déchets ménagers et assimilés	547	568

## Bilan financier

Le budget déchets est de :

3 859 831 € en fonctionnement

1 053 490 € en investissement

Le service déchets est notamment financé par :

• La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 3 475 742 € soit 107 €/hab.

• La Redevance spéciale des professionnels : 177 569 €

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

### Visites sur les déchèteries

Le SMCTOM de Thiviers assure la gestion de 5 déchèteries accueillant les déchets selon 21 ou 24 filières

- Déchèterie de Thiviers : 22 680 visites
- Déchèterie de Mayac : 16 800 visites
- Déchèterie de Hautefort : 10 250 visites
- Déchèterie de La Coquille : 13 670 visites
- Déchèterie de Payzac : 12 080 visites
- Déchèterie de Jumilhac-le-Grand : nombre de visites non comptabilisé

## Fait marquant 2018

### Réaménagement et extension de la déchèterie de Thiviers

Des travaux d'aménagement et d'agrandissement de la déchèterie de Thiviers ont été réalisés en 2018, visant à améliorer le service et l'accueil du public. L'extension doublant la surface de la déchèterie et le réaménagement associé ont permis de sécuriser les quais et d'agrandir l'espace disponible pour accueillir de nouvelles bennes. Un bâtiment a également été créé pour stocker les déchets de nouvelles filières. Ceci permettra notamment de valoriser plus de déchets.



Les Chemins Rouges  
24270 Dussac  
Tél. : 05 53 52 65 16  
contact@smctom-thiviers.com  
www.smctom-thiviers.com

# SICTOM du Périgord Noir



## Compétences

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 6 déchèteries.

60 communes adhérentes\*

41 757 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Moyens



Moyens humains : 75 agents dont :

- 50 agents en collecte
- 8 agents de déchèterie
- 2 agents de communication
- 10 agents administratifs
- autre personnel : 5

Moyens matériels :

- 17 véhicules de collecte (dont 5 poly-bennes)
- 9 306 bacs roulants
- 820 colonnes d'apport volontaire dont 484 colonnes à verre

## Sensibilisation

- 8 150 composteurs individuels distribués depuis 2005 dont 179 en 2018
- 30 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 15 auprès du grand public

## Bilan financier

6 795 944 € en fonctionnement  
783 381 € en investissement

TEOM : 6 343 730 € soit 152 €/hab.  
Redevance spéciale des professionnels :  
430 934 €

## Organisation de la collecte et flux collectés hors déchèterie

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018	Kms parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	100% en apport volontaire	60% en C0.5 40% en CI	13 238	107 500	123,1
Déchets propres et secs	19% en porte-à-porte 81% en apport volontaire	80% en C0.5 20% en CI	2 478	48 500	51,1
Journaux Revues Magazines	100% en apport volontaire	Selon taux de remplissage	741	8 700	85,2
Verre	100% en apport volontaire	Selon taux de remplissage	2 323	18 700	124,2
Biodéchets	15% en porte-à-porte	100% en CI	210	3 484	60,27

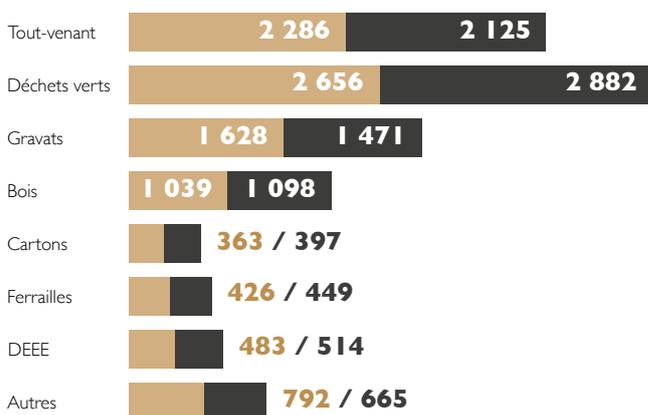
\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent \*\*Pour la population collectée C0.5 : une collecte toutes les deux semaines CI : une collecte par semaine

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

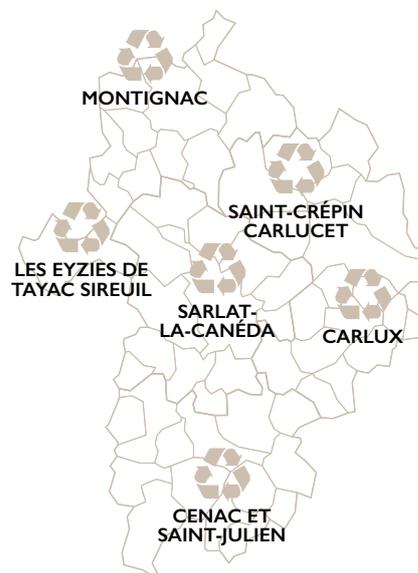
## Les déchèteries

### Tonnages collectés

-1% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018



### Visites sur les déchèteries

Le SICTOM du Périgord Noir assure la gestion de 6 déchèteries accueillant chacune 21 à 23 types de déchets.

- Déchèterie de Sarlat-la-Canéda : 46 733 visites
- Déchèterie de Cénac-et-Saint-Julien : 16 970 visites
- Déchèterie de Montignac : 18 146 visites
- Déchèterie de Les-Eyzies-de-Tayac-Sireuil : 9 563 visites
- Déchèterie de Carlux : 8 607 visites
- Déchèterie de Saint-Crépin-et-Carlucet : 7 566 visites

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 28 592 tonnes → -1% par rapport à 2017

- ↓
- 680 t en porte-à-porte
  - 18 310 t en apport volontaire
  - 9 602 t en déchèterie

### Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	320	317
Déchets propres et secs	50	59
Journaux Revues Magazines	12	18
Verre	54	56
Biodéchets	2323	5
Déchèterie	229	230
Total DMA	670	685

## Fait marquant 2018

### Rationalisation de la collecte des déchets

Afin de limiter les coûts de collecte, le SICTOM a lancé en 2018 un programme d'installation de nouveaux conteneurs enterrés, semi-enterrés, et aériens. De plus grande capacité (5 m<sup>3</sup> en lieu et place des nombreux bacs 750 l et bacs existants), ils permettent de diminuer le nombre de conteneurs en place, de rationaliser les circuits de collecte, de diminuer les kilométrages effectués par les bennes, de faire baisser la consommation de carburant, de diminuer le temps de travail des agents affectés à la collecte. Ce nouveau dispositif présente également des impacts écologiques et esthétiques positifs.

La borne 120  
24200 Marcillac-Saint-Quentin  
Tél. : 05 53 29 87 50  
sictom-perigord-noir@wanadoo.fr  
www.sictomduperigordnoir.com

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# SMCTOM de Ribérac



## Compétences

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 3 déchèteries.

46 communes adhérentes\*

21 815 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Moyens



Moyens humains :

- 20 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie sauf celle du verre, assurée par un prestataire
- 4 agents de déchèterie
- 1 agent de communication
- 5 agents administratifs
- autre personnel : 3

Moyens matériels :

- 9 véhicules de collecte dont 2 bennes à chargement latéral et 2 poly-bennes utilisées pour les déchèteries
- 127 bornes d'apport volontaire pour le verre

## Sensibilisation

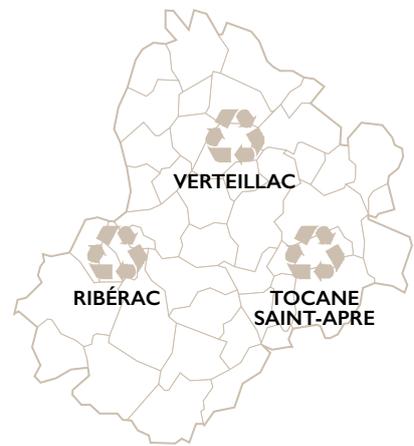
- 1 982 composteurs individuels distribués depuis 2002 dont 185 en 2018
- 44 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 51 auprès du grand public

## Organisation de la collecte et flux collectés hors déchèterie

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018	Kms parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	14% en porte-à-porte 86% en apport volontaire	90% en C1 10% en C2	4 441	93 251	47,6
Déchets propres et secs	14% en porte-à-porte 86% en apport volontaire	100% en C1	1 415	91 004	15,5
Verre	100% en apport volontaire	-	892	-	-

\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C1 : une collecte par semaine C2 : deux collectes par semaine

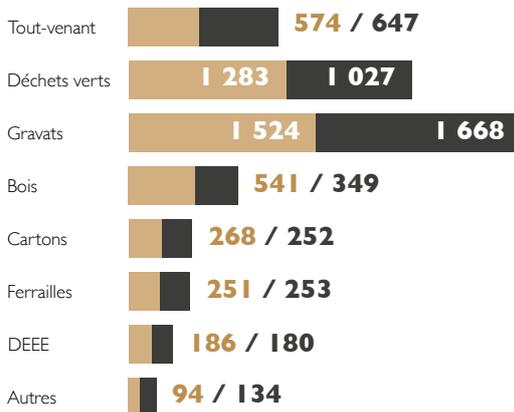
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE



## Les déchèteries

### Tonnages collectés

-4% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018

### Visites sur les déchèteries

Le SMCTOM du secteur de Ribérac assure la gestion du haut de quai de 3 déchèteries accueillant chacune 20 à 21 filières de déchets.

- Déchèterie de Ribérac : 26 308 visites
- Déchèterie de Tocane-Saint-Apre : 6 626 visites
- Déchèterie de Verzeillac : 5 217 visites

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 11 260 tonnes → -1% par rapport à 2017

↓

- 820 t en porte-à-porte
- 5 929 t en apport volontaire
- 4 511 t en déchèterie

### Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	196	204
Déchets propres et secs	59	65
Verre	214	207
Déchèterie	229	230
Total DMA	670	685

## Fait marquant 2018

### Implantation d'une centrale photovoltaïque

Depuis 2011, le SMCTOM de Ribérac travaille sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne décharge réhabilitée de Seneuil à Vanxains. Les travaux de construction ont démarré au dernier trimestre 2018, pour une mise en service en juin 2019. Construite et exploitée par la société EOLE RES/CPES de l'Ancienne Cokerie, la centrale aura une production installée de l'ordre de 2 100 MWh/an, avec environ 7 000 panneaux sur 4,7 Ha. C'est l'équivalent de la consommation de 840 foyers et 630 tonnes/an de CO<sub>2</sub> non rejetées. Le SMCTOM percevra un loyer annuel d'environ 11 700€ et les retombées fiscales annuelles profiteront à la Communauté de communes du Pays Ribéracois (9 000€) et au Département (9 000€).



## Bilan financier

2 589 362 € en fonctionnement  
415 760 € en investissement

Le service déchets est notamment financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 2 396 850 € soit 110 €/hab.
- La Redevance spéciale des professionnels : 256 785 €

SOUS PREFECTURE DE BERGÉRAc  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

Lieu-dit « Seneuil »  
24600 Vanxains  
Tél. : 05 53 92 41 66  
smctom@smctom-riberac.fr  
www.smctom-riberac.fr

# SMCTOM de Nontron



## Compétences

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 5 déchèteries.

50 communes adhérentes\*

27 489 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Moyens



Moyens humains : 40 agents

- 20 agents en collecte
- 10 agents de déchèterie
- 1 agent de communication
- 5 agents administratifs
- autre personnel : 4

Moyens matériels :

- 12 véhicules de collecte (dont 3 bennes à chargement latéral et 5 poly-bennes)
- 384 conteneurs d'apport volontaire dont 223 colonnes à verre

## Sensibilisation

- 1 308 composteurs individuels distribués depuis 1999 dont 42 en 2018
- 10 composteurs collectifs mis en place depuis 2014 dont 4 en 2018
- 25 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 48 auprès du grand public

## Organisation de la collecte et flux collectés hors déchèterie

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018	Kms parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	61% en porte-à-porte 39% en apport volontaire	83% en C1 17% en C2	6 053	160 657	37,7
Déchets propres et secs	61% en porte-à-porte 39% en apport volontaire	34% en C0.5 66% en C1	1 563	87 170	17,9
Journaux Revues Magazines	100% en apport volontaire	1 fois par mois environ	178	4648	38,2
Verre	100% en apport volontaire	1 fois par mois environ	1 244	13 764	90,4
Biodéchets	5% en porte-à-porte	10 collectes par an	36	364	98,9

\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C0.5 : une collecte toutes les deux semaines C1 : une collecte par semaine C2 : deux collectes par semaine

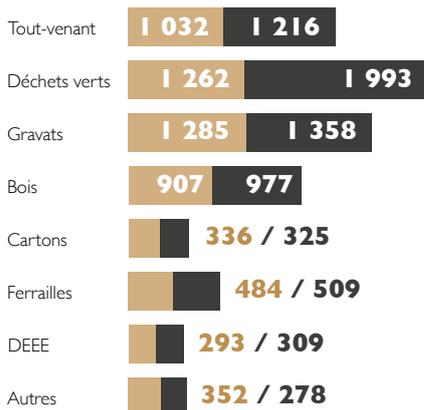
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

## Les déchèteries

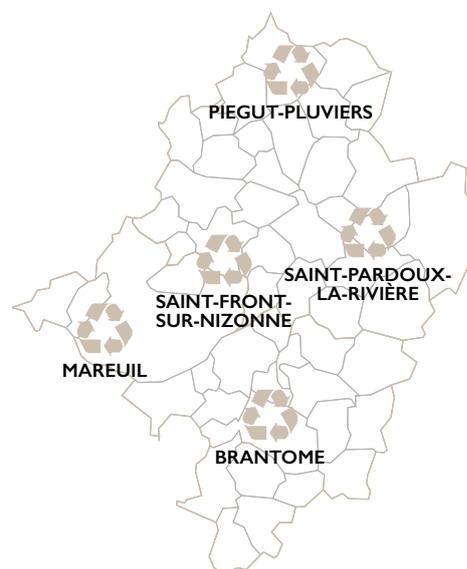
Le SMCTOM de Nontron assure la gestion de 5 déchèteries accueillant entre 19 et 20 types de déchets.

### Tonnages collectés

+17% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018



### Visites sur les déchèteries

- Déchèterie de Saint-Front-sur-Nizonne : 19 177 visites
- Déchèterie de Saint-Pardoux-la-Rivière : 8 688 visites
- Déchèterie de Piégut-Pluviers : 9 655 visites
- Déchèterie de Mareuil : 8 862 visites
- Déchèterie de Brantôme : 22 502 visites

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 16 038 tonnes → + 5,9% par rapport à 2017

- ↓
- 4 682 t en porte-à-porte
  - 4 392 t en apport volontaire
  - 6 964 t en déchèterie

### Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	230	220
Déchets propres et secs	53	57
Journaux Revues Magazines	5	6
Verre	43	45
Biodéchets	1	1
Déchèterie	217	253
Total DMA	549	583

## Bilan financier

3 649 685 € en fonctionnement  
885 002 € en investissement

Le service déchets est notamment financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 3 077 000 € soit 112 €/hab.
- La Redevance spéciale des professionnels : 148 952 €

Bois des Charrets  
24300 Saint-Front-sur-Nizonne  
Tél. : 05 53 56 20 52  
smctom.nontron@wanadoo.fr  
www.smctom-nontron.fr

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux



## Compétences

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 9 déchèteries.

43 communes adhérentes\*

107 362 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Moyens



Moyens humains : 81 agents

- 57 agents en collecte

Les collectes sont effectuées en régie, à l'exception des collectes de déchets verts et encombrants, effectuées sur demande par une association d'insertion.

- 10 agents de déchèterie
- 1 agent compactage déchèterie
- 2 agents de communication

- 8 agents administratifs

- autre personnel : 3

Moyens matériels :

- 32 véhicules de collecte dont 5 bennes à chargement latéral, 6 bennes équipées d'une grue et 2 poly-bennes
- 841 bornes d'apport volontaire dont 160 bornes à verre

## Sensibilisation

3 214 personnes ont été sensibilisées au cours de 185 interventions réalisées en 2018, parmi lesquelles :

- 31 animations tri (742 personnes sensibilisées)
- 21 suivis de collecte (114 personnes rencontrées)
- 45 visites de sites : centre de tri, ISDND, déchèterie (829 visiteurs)

- 3 manifestations (510 personnes rencontrées)
- 95 interventions compostage soit 1 019 personnes formées ou sensibilisées au compostage en 2018
- environ 3 500 composteurs individuels et 20 composteurs collectifs distribués depuis 2010 (dont 264 collecteurs individuels et 10 composteurs collectifs en 2018).

## Organisation de la collecte et flux collectés hors déchèterie

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018
Déchets résiduels	45% en porte-à-porte 55% en apport volontaire	98% en C1 2% en C6	20 600
Déchets propres et secs / Journaux, Revues, Magazines	45% en porte-à-porte 55% en apport volontaire	98% en C1 2% en C6	6 154
Verre	100% en apport volontaire	-	3 303
Biodéchets	100% en porte-à-porte	Sur demande	192
Encombrants	15% en porte-à-porte	Sur demande	-

\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C1 : une collecte par semaine C6 : six collectes par semaine

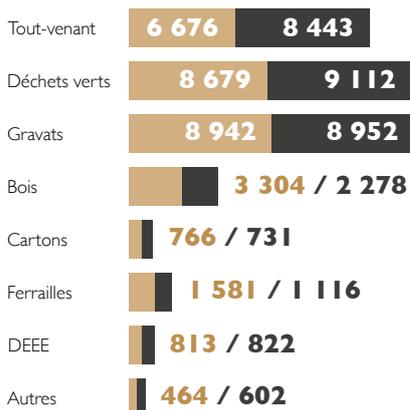
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

## Les déchèteries

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux assure la gestion du haut de quai de 9 déchèteries.

### Tonnages collectés

+3% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → 63 322 tonnes → -1% par rapport à 2017

- 12 231 t en porte-à-porte
- 18 017 t en apport volontaire
- 32 073 t en déchèterie

### Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	199	192
Déchets propres et secs	50	57
Verre	28	31
Biodéchets		2
Déchèterie	291	299
Total DMA	573	580

## Bilan financier

2 589 362 € en fonctionnement  
415 760 € en investissement

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10 699 535 € soit 100 €/hab.
- La Redevance spéciale des professionnels : 321 899 €

Le service déchets est notamment financé par :

SOUS PRÉFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE



### Les déchèteries

- Déchèterie de Périgueux
- Déchèterie de Chancelade
- Déchèterie de Coulounieix-Chamiers
- Déchèterie de Trélissac
- Déchèterie d'Agonac
- Déchèterie de Boulazac Isle Manoire
- Déchèterie de La Douze
- Déchèterie de Saint-Crépin d'Auberoche
- Déchèterie de Breuilh

## Faits marquants 2018

### Le déploiement des bornes enterrées continue

Le programme d'installation des points de collecte par bornes enterrées continue, avec 191 points installés en 2018 suite à l'installation de 211 points en 2017, toujours dans le but d'optimiser les coûts de collecte. Ce déploiement continuera progressivement sur le territoire jusque fin 2020.

### Le transfert de la compétence déchèterie au SMD3 au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Suite à une importante réflexion engagée avec le SMD3, il a été jugé pertinent de transférer les compétences déchèteries, communication et animation au SMD3 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin d'avoir une gestion plus large de ces thématiques, notamment un meilleur maillage des déchèteries.

1 boulevard Lakanal  
24000 Périgueux  
Tél. : 05 53 35 86 17  
contact@grandperigueux.fr  
www.grandperigueux.fr

# Communauté de communes Isle Vern Salembre



## Compétences

Collecte des différents flux de déchets ménagers.

## Moyens



Moyens humains :

20 agents dont :

- 17 agents en collecte
- 3 agents administratifs

Moyens matériels :

- 5 véhicules de collecte (dont 1 poly-benne)
- 3 962 bacs roulants
- 74 colonnes d'apport volontaire dont 70 colonnes à verre

12 communes collectées par la CCIVS et 4 collectées par délégation au SMD3\*

17 520 habitants\*

\*au 01/01/2018

## Sensibilisation

- 1 518 composteurs individuels distribués depuis 2008 dont 100 en 2018.
- 2 composteurs collectifs mis en place depuis 2008

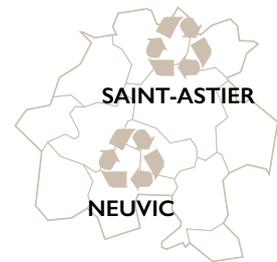
## Organisation de la collecte et flux collectés hors déchèterie

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2018	Kms parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	20% en porte-à-porte 80% en apport volontaire	90% en C1 10% en C2	3 589	60 006	59,8
Déchets propres et secs	70% en porte-à-porte 30% en apport volontaire	100% en C1	1 146	38 346	29,9
Verre	100% en apport volontaire	100% en C0.5	540	6 505	90,7

\*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C0.5 : une collecte toutes les deux semaines C1 : une collecte par semaine C2 : deux collectes par semaine

Depuis le mois de mai 2018, la CCIVS n'assure plus la collecte en porte-à-porte de déchets verts et des encombrants : les usagers doivent se rendre sur l'une des 2 déchèteries du territoire qui les accueillent gratuitement.

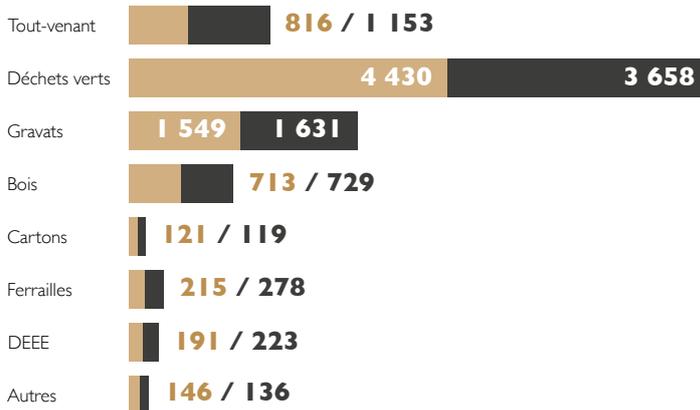
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE



## Les déchèteries

### Tonnages collectés

-3% par rapport à 2017



• Tonnages collectés en 2017 • Tonnages collectés en 2018

### Visites sur les déchèteries

Le SMD3 assure la gestion des hauts de quais des déchèteries de Neuvic et de Saint-Astier et le bas de quai de celle de Saint-Astier.

- Saint-Astier : 49 524 visites
- Neuvic : 37 959 visites

## Bilan sur les performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

2018 → **13 252 tonnes** → **+ 1%** par rapport à 2017  
 ↓  
 • 1 062 t en porte-à-porte  
 • 4 261 t en apport volontaire  
 • 7 926 t en déchèterie

### Performances en kg/hab./an

	2017	2018
Déchets résiduels	204	205
Déchets propres et secs	62	65
Verre	31	34
Déchèterie	466	452
Total DMA	765	756

## Fait marquant 2018

### Collecte de pneus

Une opération de récupération des pneus sur les 2 déchèteries de la collectivité a permis la collecte de 4,78 tonnes auprès des usagers afin de valoriser ces déchets et éviter qu'ils soient jetés dans la nature. Sur toute l'année 2018, ce sont 11 tonnes de pneus qui ont été récupérées.



## Bilan financier

2 286 342 € en fonctionnement  
 9 801 € en investissement

Le service déchets est notamment financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 2 286 342 € soit 130 €/hab.
- La Redevance spéciale des professionnels : 100 366 €

SOUS PRÉFECTURE DE BERGÉRAU  
 Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
 024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

ZI La Borie  
 Rue Henri Rebière  
 24110 Saint-Astier  
 Tel : 05 53 03 45 82  
 contact@ccivs.fr  
 www.ccivs.fr



## TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

257 094

tonnes de **déchets en Dordogne**

213 477

tonnes de **déchets prises en charge par le SMD3**

49,1%

des tonnages de **déchets non dangereux non inertes valorisés**

21

**installations de transport-traitement sur le département :**

- 8 centres de transfert
- 2 centres de tri
- 2 centres de stockage
- 1 plateforme de compostage
- 7 aires de broyage des déchets verts
- 1 centre de stockage des inertes

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Zoom sur l'activité de transfert

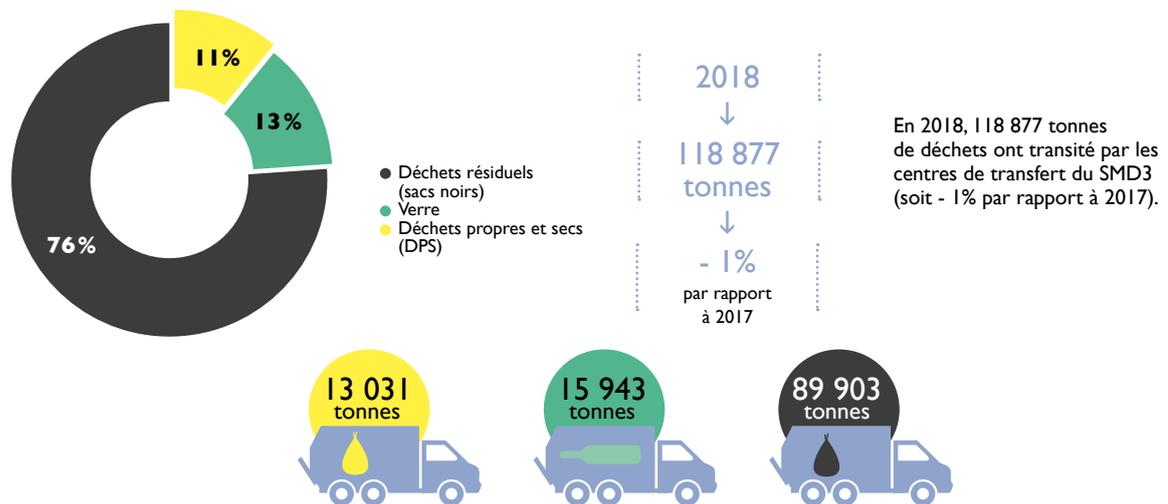


## Qu'est-ce qu'un centre de transfert ?

Un centre de transfert est un point de relais entre la collecte et le traitement des déchets. Les véhicules de collecte y déversent les déchets. Ceux-ci sont alors regroupés dans des camions de grands volumes pour être acheminés vers les centres de traitement adaptés. **Le transport est ainsi optimisé.**

Les collectivités se situant à proximité d'un site de traitement n'ont pas besoin de recourir à un centre de transfert. Elles apportent directement les déchets collectés au centre de traitement (sans rupture de charge).

**Le SMD3 dispose de 8 centres de transfert, répartis sur l'ensemble du département.**



	Déchets propres et secs (DPS)	Verre	Déchets résiduels (sacs noirs)	Total
Bergerac	3 949 t	2 942 t	24 542 t	31 433 t
Cussac	1 606 t	1 689 t	8 740 t	12 035 t
Marcillac-Saint-Quentin	-	2 344 t	13 294 t	15 639 t
Dussac	2 259 t	1 460 t	6 974 t	10 693 t
Coulounieix-Chamiers (La Rampinsolle)	-	5 351 t	25 518 t	30 870 t
Saint-Front-sur-Nizonne	1 563 t	-	6 361 t	7 924 t
Vanxains	1 415 t	-	4 474 t	5 889 t
Saint-Laurent-des-Hommes	2 239 t	2 157 t	-	4 396 t

## Où vont les déchets après leur passage par les centres de transfert ?

Les **déchets propres et secs** sont transportés au centre de tri de La Rampinsolle ou de Marcillac-Saint-Quentin. Le **verre** est dirigé vers une usine de recyclage du verre.

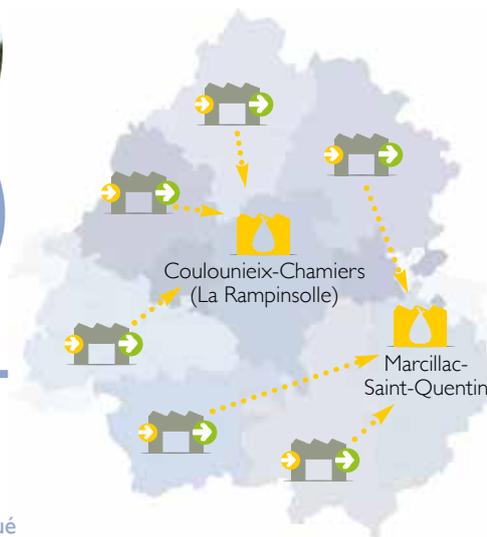
Les **déchets résiduels** sont transportés sur les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes ou de Milhac d'Auberoche.

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les déchets propres et secs



Chaque péricourdin a trié en moyenne 59 kg de déchets propres et secs en 2018



## Comment est organisée la filière ?

Les déchets propres et secs (DPS) sont les déchets issus du tri effectué par les ménages dans les sacs et bacs jaunes :

- Emballages en carton, en aluminium, en acier et en plastique. Depuis 2012, en Dordogne, tous les emballages en plastique sont admis sur les centres de tri.
- Journaux, revues, magazines (JRM). Dans certaines collectivités, ils sont collectés séparément, généralement en colonnes d'apport volontaire.



	Centre de tri de La Rampinsolle	Centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin
Propriétaire	SMD3	SMD3
Exploitant	NCI (PAPREC)	VEOLIA Propreté
Capacité de traitement	15 000 t/an	8 000 t/an
Personnel	2 postes de 7h	1,5 poste de 7h
Tonnage entrant en 2018	15 784 t (dont tonnages de professionnels)	8 096 t
% de refus de tri en 2018	24,33%	36,82%
Traitement des refus de tri	Valorisation énergétique (Saint Pantaléon de Larche)	

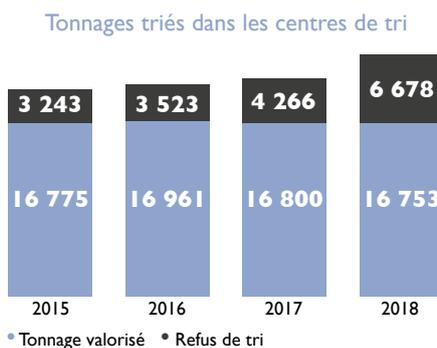
Le taux de refus est élevé (29%). Il reflète une diminution de la qualité des apports depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques. Certains déchets, qui ne respectent pas le cahier des charges du centre de tri, seront envoyés en unité de valorisation énergétique. Un mauvais tri engendre ainsi des charges supplémentaires pour le SDM3 (collecte, transfert, tri, valorisation énergétique). Pour éviter les erreurs de tri, en cas de doute, les déchets plastiques doivent être déposés avec les déchets résiduels.

Au centre de tri, les DPS sont séparés par matériaux, puis conditionnés. Ils seront utilisés comme nouvelle matière première par les industries de recyclage.

## Quels sont les volumes traités en 2018 ?

23 431 tonnes de DPS ont été traités\* en 2018 dans les deux centres de tri de la Dordogne. Ce chiffre est en hausse (+ 10% par rapport à 2017).

\*Tonnage traité = tonnage passé sur les chaînes de tri (mais non évacué)



## Comment sont valorisés les déchets propres et secs ?

	Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*		Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*
Acier	Boîtes de conserve...	Boîtes de conserve, pièces automobiles, aérosols, caddies de supermarché...	1 018	PCC	Briques alimentaires	Papier peint, essuie-tout, boîtes à œufs...	274
Aluminium	Canettes, barquettes, aérosols...	Cadres de vélo, semelles, fers à repasser, ustensiles culinaires, jantes de voiture...	88	PCNC + cartons	Cartonnettes	Cartons et cartonnettes d'emballage...	3 638
PET clair	Bouteilles en plastique transparent	Fibre textile (polaires, tapis), bouteilles...	1 210	GDM (Gros De Magasins)	Papier de qualité inférieure	Papier	4 764
PET foncé	Bouteilles en plastique transparent coloré	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte des déchets	380	JRM	Journaux, revues, magazines	Papier journal, papier hygiénique	4 265
			769	PEBD + sacs	Films et sacs plastiques	Sacs poubelle	418

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
PEHD  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les déchets verts



Saint-Laurent-des-Hommes



Plateforme de compostage des déchets verts



Aire de broyage des déchets verts

## Comment est organisée la filière ?

Les déchets verts sont collectés en déchèterie (à 98% et en porte-à-porte sur quelques communes). Deux possibilités de traitement existent ensuite :

- Stockage et broyage sur l'une des sept aires de proximité du département.
- Broyage et compostage sur la plateforme de compostage de Saint-Laurent-des-Hommes.

Le SMCTOM de Thiviers traite directement ses déchets verts.

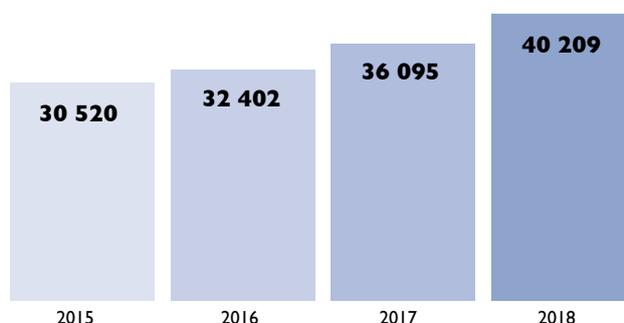


## Quels sont les volumes traités en 2018 ?

En 2018, **40 209 tonnes de déchets verts** ont été traitées par le SDM3. Les tonnages ont **augmenté de 11%** par rapport à 2017. Cela représente une **moyenne de 101 kg de déchets verts par habitant** en 2018.

Les déchets verts sont valorisés en compost sur les plateformes de compostage ou en bout de champs par des groupements d'agriculteurs. Le compost est utilisé comme amendement organique naturel pour les terres cultivées. Le compost peut être produit directement à partir des déchets verts finement broyés ou en mélangeant les déchets verts avec des boues de station d'épuration. Un long processus de fermentation puis de maturation est nécessaire pour transformer la matière organique en éléments nutritifs assimilables.

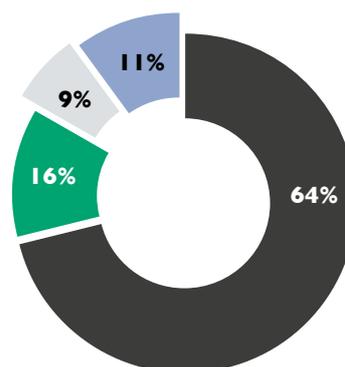
Par ailleurs, une partie de fraction ligneuse (boisée) des végétaux est extraite puis broyée et criblée pour une valorisation énergétique en chaudières bois énergie.



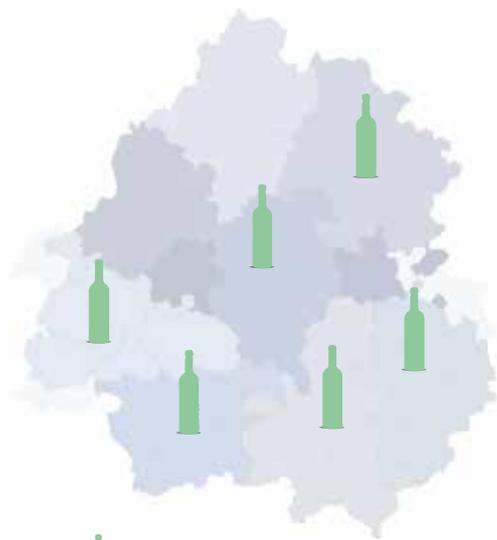
Le SMD3 organise plusieurs fois par an des distributions gratuites de compost à Saint-Laurent-des-Hommes et à Coulounieix-Chamiers (La Rampinsolle).

## Comment sont valorisés les déchets verts ?

- Compostage en bout de champs sur les parcelles d'agriculteurs locaux
- Compostage sur la plateforme de Saint-Laurent-des-Hommes
- Co-compostage avec les boues de stations d'épuration
- Valorisation énergétique de biomasse (bois-énergie)



# Le verre



## Comment est organisée la filière ?

Chaque périgourdin a trié en moyenne 40 kg de verre en 2018. Ce ratio se situe au-dessus de la moyenne régionale de l'Aquitaine, indiquant une bonne organisation de la collecte sur le territoire.

Les collectivités acheminent les emballages verre collectés vers l'une des six plateformes de regroupement du SMD3. Le verre est ensuite rechargé par les agents du SMD3 dans des camions "grands volumes" affrétés par le verrier. Ces camions livrent le verre à l'usine de Vayres (33).



Plateforme de regroupement du verre

Le verre est ensuite transformé en calcin, une matière première secondaire permettant de produire de nouveaux emballages en verre.

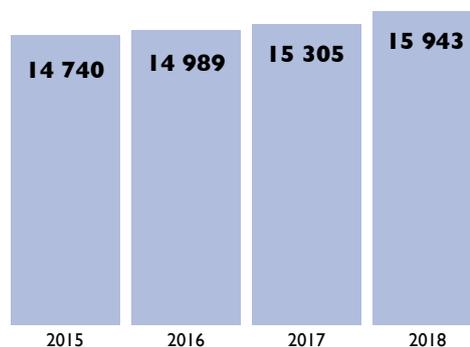


## Quels sont les volumes traités en 2018 ?

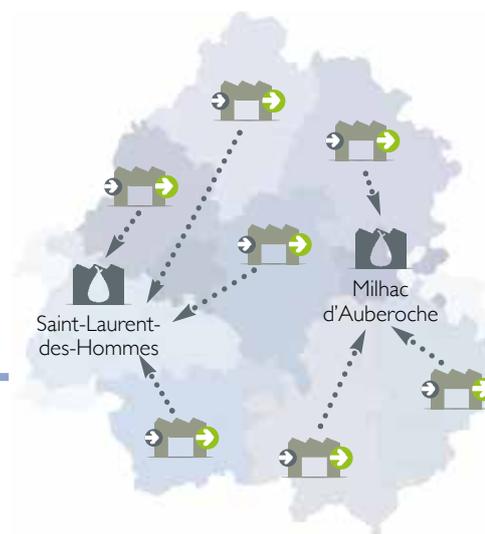
15 943 tonnes de verre ont été valorisées en 2018. Les tonnages collectés sont en légère augmentation depuis plusieurs années (+ 4% par rapport à 2017).



Tonnage traité en verre



# Les déchets ménagers non valorisables



## Comment est organisée la filière ?

En Dordogne, les déchets ménagers non valorisables sont dirigés en priorité sur les deux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) : l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes géré par le SMD3 et l'ISDND de Milhac d'Auberoche. Une fois la capacité maximum atteinte, ils sont dirigés vers l'ISDND de Lapouyade (33) ou de Brive. Quant aux refus de tri, ils sont incinérés pour valorisation énergétique à Saint-Pantaléon-de-Larche (19).

Les déchets ménagers non valorisables sont :

- Les **déchets résiduels** (sacs noirs), collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire
- Les **déchets collectés dans les bennes tout-venant** des déchèteries prises en charge par le SMD3



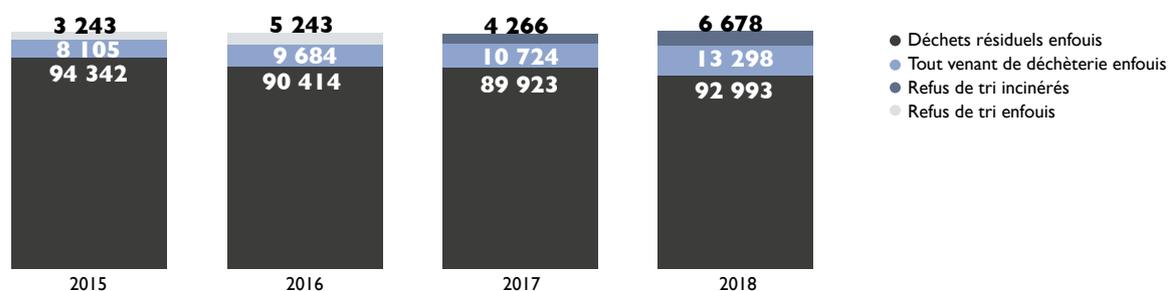
	Saint Laurent-des -Hommes	Milhac d'Auberoche
Exploitant	SMD3	Suez Environnement
Date limite d'autorisation	09/09/2033	2042 (Madaillan)
Capacité de stockage	75 000 t/an	110 000 t/an (Madaillan)
Tonnage enfouis en 2018*	72 734	29 661

\*Tout-venant de déchèterie et ordures ménagères résiduels en provenance du SMD3

## Quels sont les volumes enfouis et incinérés en 2018 ?

106 291 tonnes de déchets ménagers non valorisables (déchets résiduels et encombrants de déchèterie) ont été enfouies en 2018, soit une légère augmentation de 1,3% par rapport à 2017. Par ailleurs, 6 678 tonnes de refus de tri ont été incinérées.

Tonnages enfouis ou incinérés



SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les filières spécifiques

**ATTENTION !**  
Ces déchets doivent obligatoirement être orientés vers les filières de valorisation spécifiques. Ils ne doivent pas être jetés avec les déchets résiduels.

Certaines catégories de déchets nécessitent des traitements spécifiques.

Il peut s'agir de déchets dangereux pour la santé ou l'environnement tels que les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, l'amiante...

D'autres déchets sont valorisés via des traitements particuliers : textiles, polystyrène, bois...

Filière	Déchets concernés	Tonnage 2018	Evolution 2017/2018	Modes de traitement	Ratio (kg/hab.)
PSE*	 Polystyrène expansé blanc à structure alvéolaire, propre et sec	73,8	+2 %	Recyclage en gravier plastique pour drainage agricole Matière première secondaire pour pare-chocs de voiture, coques d'ordinateurs...	0,18
DASRI**	 Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piquants et tranchants des particuliers en auto-traitement	3,6	- 6 %	Incinération	0,01
Amiante-Ciment	 Déchets d'amiante-ciment liée et non friable (plaques, ardoises, tuyaux) des particuliers et des professionnels	414,5	+6 %	Enfouissement dans un casier spécifique	1,04
DEEE*** des particuliers	 Déchets d'Equipements Electriques Electroniques en fin de vie	4 181	+5 %	Réparation pour réemploi Traitement sélectif des composants et substances dites dangereuses (dépollution et valorisation matière)	10,47
DDS****	 Déchets Diffus Spécifiques : produits dangereux des ménages (corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables)	717,1	+ 5 %	Elimination par traitement spécifique Recyclage si possible	1,80
Textiles	 Textiles mis en sacs (vêtements, linge de maison, chaussures, cartables...)	390,9	- 9 %	Friperies Essuyage industriel Effilochage Export	0,98
Déchets inertes	 Déchets non polluants issus des chantiers de construction et de démolition (gravats, béton, sable...)	6 763	+ 10 %	Stockage sur des sites dédiés	16,90
Bois	 Bois non traités (palettes...) Bois traités (meubles...)	8 903	- 13 %	Valorisation matière Valorisation énergétique	22,29
DEA*****	 Tous les déchets d'ameublement (meubles quel que soit le(s) matériau(x) de composition)	1 459,3	+ 60 %	Valorisation matière Valorisation énergétique	3,65

\*PSE : Polystyrène expansé / \*\*DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux / \*\*\*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

\*\*\*\* DS : Déchets Diffus Spécifiques / \*\*\*\*\*DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Synthèse des déchets traités\* en Dordogne en 2018

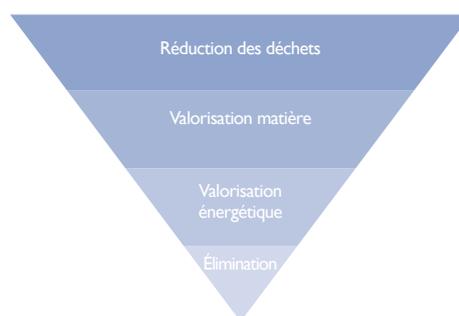
	Déchets pris en charge par le SMD3	Déchets générés dans l'ensemble de la Dordogne
Ordures ménagères résiduelles	93 690	93 690
Déchets verts	40 622	42 633
Gravats	6 763	26 716
Déchets propres et secs traités en centre de tri	23 876	23 876
Encombrants	13 298	23 386
Verre	15 943	15 943
Bois	8 903	10 761
Papier/carton déposés en déchèterie et apport volontaire	1 080	5 883
Ferrailles	1 927	5 473
Déchets d'équipements électriques	4 181	4 181
Amiante ciment	414	414
Textiles	391	1 244
Divers (Piles, batteries, pneus, plâtre, plastiques...)	79	341
Déchets diffus spécifiques	717	717
Huiles (vidange + alimentaire)	49	204
Polystyrène expansé	74	87
Néons et lampes	7	14
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	4	4
DEA	1 459	1 459
Plastiques dur	-	69
<b>TOTAL</b>	<b>213 477</b>	<b>257 094</b>

\*Tonnages entrants sur les sites de traitement

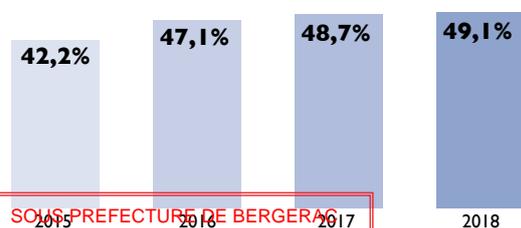
## 49,1% des déchets non dangereux non inertes produits en Dordogne sont valorisés

La part de déchets valorisés en Dordogne continue sa progression. Ainsi, près de la moitié des déchets générés en Dordogne sont valorisés, que ce soit par recyclage, compostage ou valorisation énergétique, en cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement définie au niveau européen.

En 2018, le SMD3 a continué à développer des ateliers de démantèlement dans l'objectif de réduire le poids de la benne tout-venant et d'améliorer la valorisation. Cette mission est confiée à plusieurs associations locales dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire. Le SMD3 a également expérimenté la présence en continu d'agents valoristes en haut de quai.

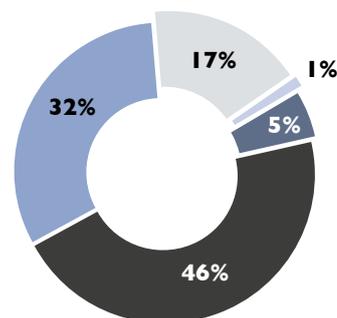


Taux de valorisation des déchets non dangereux, non inertes de la Dordogne



Traitement des déchets en Dordogne en 2018

- Recyclage
- Compostage
- Valorisation énergétique
- Stockage inertes
- Stockage



SOUS-PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

## INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

70,91 €TTC/hab.

en dépenses

83,44 €TTC/hab.

en recettes

16 €HT/tonne

pour la **TGAP** sur le stockage

### Tarification unique

Une **tarification unique** par flux pour **tous les adhérents** en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.

# Budget 2018 du SMD3

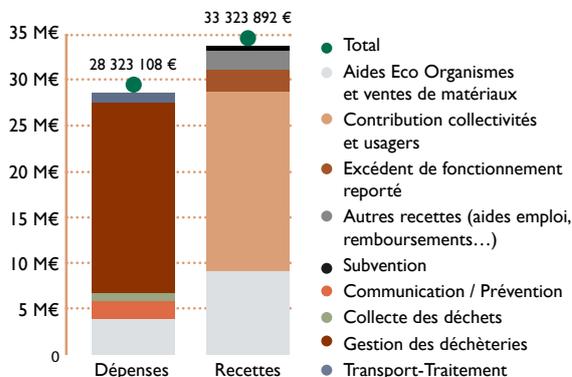
Le budget 2018 a été adopté le 12 décembre 2017. Le compte administratif 2018 a été approuvé le 30 avril 2019.

## Quelles sont les dépenses et recettes pour l'année 2018 ?

En 2018, le budget de fonctionnement du SMD3 s'élève à 28,3 M° d'€ TTC de dépenses (soit 70,9 € TTC/hab.) et 33,3 M° d'€ de recettes (soit 83,4 € TTC/hab.).

85% des dépenses sont liées à l'exercice de la compétence transport/traitement. La TGAP sur le stockage (d'un montant de 16 €/HT/tonne en 2018) a représenté 1,3 M° d'€ de dépenses. Le bioréacteur dans lequel le SMD3 a investi pour son centre de stockage lui permet de payer le taux de TGAP le plus faible sur l'enfouissement.

## Budget de fonctionnement ventilé par postes opérationnels de gestion des déchets



Les contributions des collectivités adhérentes et des usagers couvrent 69% des dépenses de fonctionnement. Les soutiens des éco-organismes et les ventes de matériaux représentent 27% des recettes. À noter une part importante d'excédent de fonctionnement (5 M° d'€).

	Dépenses	Recettes	Population desservie
Communication / Prévention	3 813 253 €		137 946 hab.
Collecte des déchets	2 018 982 €		89 881 hab.
Gestion des déchèteries	763 217 €		134 955 hab.
Transport-traitement	20 597 209 €		399 396 hab.
dont charges de structures du siège et autres sites d'exploitation	4 842 303 €		
dont charges de structures de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes	1 921 903 €		
dont charges de structures Secteur de Bergerac	89 496 €		
dont impôts (TGAP)	1 311 271 €		
dont charges financières	429 578 €		
Aides Eco Organismes et ventes de matériaux	1 130 446 €	8 968 045 €	
Contribution des collectivités et usagers		19 467 717 €	
Tarification unique		13 989 344 €	
TEOM et Redevance spéciale		5 478 373 €	
Excédent de fonctionnement reporté		2 327 009 €	
Autres recettes		2 082 678 €	
Contribution de solidarité		1 698 097 €	
Divers (remboursement / sinistre, cession de biens ..)		191 977 €	
Remboursement sur charges de personnel		192 603 €	
Subvention		478 443 €	

Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 29,1 M° d'€ TTC en 2018, sont liées à de nombreuses opérations d'investissement, parmi lesquelles les travaux d'extension du siège, la construction du nouveau centre de transfert de Belvès, la réalisation d'une plateforme de stockage du bois sur le site de La Rampinsolle, le renouvellement de la flotte de remorques à fond mouvant alternatif et l'acquisition

de nouveaux véhicules de collecte, l'aménagement du bâtiment administratif et d'une salle pédagogique à Saint-Laurent-des-Hommes... (investissements détaillés page 12). Malgré ces importants investissements, le niveau d'endettement reste maîtrisé (25,9 M° d'€ au 31/12/2018) avec une capacité de désendettement de 4,3 ans.

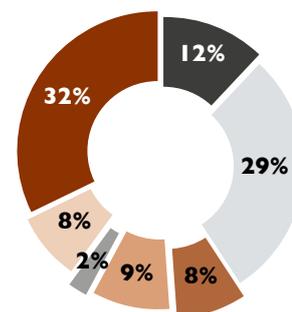
## Quelles évolutions entre 2017 et 2018 ?

Après une forte augmentation entre 2016 et 2017 du fait des nouvelles compétences de collecte et gestion des déchèteries exercées par le SMD3 et de la reprise en régie du secteur VI (antenne de Montpon - Mussidan), le budget de fonctionnement du SMD3 s'est stabilisé par rapport à l'année 2017 (+1,4% de dépenses, +2,7% de recettes).

SOUS PRÉFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

## Répartition des dépenses d'investissements par type d'équipement

- Collecte
- Centre de transfert
- ISDND
- Déchèteries
- Broyage / Compostage
- Centres de tri
- Divers sites



# La tarification unique

La tarification unique instaurée par le SMD3 s'applique à l'ensemble des adhérents du SMD3 et est établie en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.

2018		
Déchets propres et secs		
Modalités de collecte et nature des flux	Coût € HT/tonne	
Déchets propres et secs collectés en mélange avec des JRM (journaux revues magazines) (a)	Depuis 2014, le SMD3 conduit une politique d'encouragement au tri et valorise le travail des collectivités adhérentes en reversant un soutien incitatif à la tonne valorisée. Les matériaux issus des centres de tri ont été soutenus par le SMD3 à un prix fixe à la tonne (prise en compte du poids des repreneurs).	
Déchets propres et secs collectés en mélange sans JRM (a)		
JRM collectés en points d'apport volontaire		
Cartons collectés en apport volontaire		10,23 €/t (2)
Films plastiques collectés en apport volontaire		47,63 €/t (2)
Mélange de déchets propres et secs et de gros cartons d'emballages (pré-tri)		12,87 €/t (2)
Fourniture de sacs de collecte sélective		23,02 €/t par carton de 20 rouleaux de 26 sacs

(a) Attention : ces coûts sont compensés par les recettes Eco-Emballages (point vert)

Tonnes entrantes sur les centres de tri	Matières concernées	Soutien proposé par le SMD3
	Les métaux (acier et aluminium)	12 €/t
	Les fibreux (PCNC, TETRA, GDM et JRM)	24 €/t
	Les résineux (PETc, PETf, PEHD et nouvelles résines)	72 €/t
	Le verre	23,5 €/t

Refus de tri	Taux de refus	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
	< ou = à 15%	101,16 €/t (prix des déchets résiduels 2018)
	> à 15% et < ou = à 20%	118,42 €/t (au-delà de 15%)
	> à 20%	147,18 €/t (au-delà de 20%)
	TGAP additionnelle	16 €/t

Par ailleurs, afin de préserver les équilibres entre les adhérents, un soutien à la collecte en zone rurale est venu compléter les aides versées en soutien des tonnes valorisées. Il a été calculé de la façon suivante :

## Soutien à la collecte en zone rurale

Densité	Montant du soutien
< 45 hab/km <sup>2</sup> (moyenne du SMD3)	1,50 €/hab.
> 45 hab/km <sup>2</sup>	0

Une prime de 0,20€ par habitant est versée pour la fourniture des données nécessaires au remplissage des comptes-rendus demandés par Eco-Emballages et Eco-folio dans les délais impartis.

## Déchets résiduels

Collectés en bennes tasseuses	101,16 €/t (1)
Encombrants de déchèteries livrés en mélange avec du polystyrène (PSE)	97,86 €/t (2)
Encombrants de déchèteries sans PSE	90,16 €/t (2)
TGAP additionnelle	16 €/t

## Déchets verts

Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage simple)	14,30 €/t
Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage et valorisation)	23,43 €/t
Biodéchets (compostage)	49,28 €/t

## Filières spécifiques

Amiante-Ciment (palettes et big bags)	71,50 €/t (2)
Amiante-Ciment (non conditionné)	83,27 €/t (2)
Amiante-Ciment en provenance d'un particulier	Gratuit < 100 kg par an (sinon : tarif de base)
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (conditionné)	78,00 €/t
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (non conditionné)	91,00 €/t
PSE (sac de 1m <sup>3</sup> collecté en déchèterie)	7,04 €/sac (3)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	737,00 €/t (3)
Filière ECO-DDS	99,00 €/fiche anomalie - 935,00 € (3)
Déchets inertes	8,03 €/t (2)
Déchets inertes (professionnels / privés)	8,80 €/t
Verre provenant des communes indépendantes	26,95 €/t (1)
Bois issus des déchèteries	33,00 €/t (2)
Prestation optionnelle : • Gestion et exploitation d'une déchèterie (hors investissement et génie civil) • Construction et gestion d'une déchèterie	18,70 €/habitant selon TVA 29,20 €/habitant selon TVA

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Glossaire et méthode de calcul des indicateurs

Les données présentées dans les pages adhérents ont été calculées à partir des hypothèses ci-dessous.

## Glossaire

### Organisation de la collecte

**PAP** : collecte effectuée en porte-à-porte (collecte des sacs/bacs au pied des habitations concernées)

**AV** : collecte effectuée en apport volontaire (points de regroupement et conteneurs collectifs aériens, semi-enterrés et enterrés)

**C0,5** : collecte tous les quinze jours

**C1** : collecte une fois par semaine

**C2** : collecte deux fois par semaine

### Types de déchets

**DASRI** : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DEA** : Déchets d'Équipement et d'Ameublement

**DEEE** : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**DPS** : Déchets Propres et Secs

### Financement

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

### Traitement

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux



## Méthodologie de calcul des indicateurs de collecte

**Ratio (kg/hab./an)** : tonnages de déchets ménagers collectés en 2018 divisés par le nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Source : population INSEE).

**TEOM (€/hab.)** : somme des contributions versées par les communes/collectivités adhérentes dans le cadre de la TEOM ("contribution des usagers" précisée plus bas) divisée par le nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Source : population INSEE).

**Redevance spéciale des professionnels** : contribution des usagers professionnels pour la collecte de leurs déchets.

**Budget de fonctionnement** : somme des dépenses de fonctionnement effectuées par la collectivité en 2018.

**Budget d'investissement** : somme des dépenses d'investissement effectuées par la collectivité en 2018.

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 05/11/2019  
024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Faits marquants 2018

Janvier



Mutualisation des services  
Communication  
et Ressources Humaines  
du SYGED

Mai



Première Edition de Tri Lanta  
avec la participation de plus de  
2 300 élèves de 6<sup>e</sup> de tout le  
département

Juillet



Délibération de mise en  
œuvre de la Redevance  
Incitative dès 2021 et fin de la  
tarification unique

Septembre



Création du bureau d'études  
interne au SMD3

Participation à la foire  
exposition de Périgueux avec  
un stand et un Escape Game

Octobre



Ouverture de la salle  
pédagogique de l'ISDND

Délibération des adhérents  
pour la mise en place de  
la Redevance Incitative sur  
leurs territoires, définition  
du calendrier et décision  
de mutualisation du service  
relations usagers / facturation

Décembre



Concours inter-villages sur  
le thème de la collecte des  
emballages en verre

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

024-200034197-20191104-DE\_2019\_075-DE

# Les investissements prévus pour l'année 2019

---

Le budget d'investissement du pôle technique et SAU proposé est de **7 233 k€ TTC**.  
Les principales opérations d'investissement concernent :

## L'extension du siège

Suite aux fusions, le siège du SMD3 nécessite d'être agrandi afin d'avoir une salle de réunion capable d'accueillir un plus grand nombre d'élus ou de visiteurs. Au vu de l'accroissement du personnel, la salle de repos est également devenue trop petite pour permettre aux agents de manger sur place, avec une cuisine suffisamment dimensionnée. En outre, dans le cadre du passage à la Tarification Incitative, tout un étage va être dédié à la création d'un Centre d'appel, pour répondre aux usagers.

Cette opération est budgétisée à hauteur de 3 677 k€ TTC (études comprises)

## La construction d'une déchèterie pilote à Thenon

Le SMD3 a récupéré la collecte sur le secteur de Thenon depuis février 2016. La déchèterie existante, initialement dimensionnée pour l'usage exclusif de la commune de Thenon, est obsolète. Il est nécessaire de remettre aux normes et de redimensionner cet équipement pour faire face aux besoins liés au nouveau bassin de population (CCTH - Communauté de communes Terrasson Thenon Hautefort). L'objectif est de créer la première déchèterie à plat du département, qui puisse accueillir, dans le respect de la réglementation en vigueur, les usagers de toute la Communauté de communes.

Cette opération est budgétisée à hauteur de 272,5 k€ TTC sur 2019 et se poursuivra sur 2020 à hauteur de 977,5 k€ TTC soit un montant total de 1 250 k€ TTC. Ce montant comprend les études pour 100 k€, les travaux pour 850 k€, et les équipements et matériels pour 300 k€ (camion polybenne, chargeur...).

## La mise en place d'un réseau de distribution électrique

À la suite du passage d'une partie de la flotte de véhicules du SMD3 en véhicules électriques, il est nécessaire de prévoir la mise en place de bornes de rechargement sur les sites du SMD3.

Cette opération est budgétisée sur 2019 pour un montant de 88 k€ TTC (8 k€ TTC d'AMO, 40 k€ TTC de travaux et 40 k€ TTC de fournitures).

## La réalisation d'une déchèterie pour les particuliers et les professionnels sur le secteur de La Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers

Dans le cadre de la reprise de la compétence déchèterie sur le secteur du Grand Périgueux au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est envisagé de créer une nouvelle déchèterie. Celle-ci pourrait accueillir les particuliers ainsi que les professionnels avec une séparation de ces 2 flux afin de proposer de bonnes conditions d'accueil.

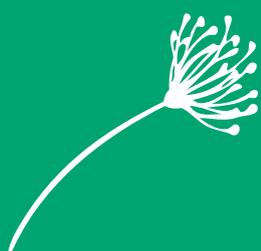
Cette opération est budgétisée sur 2019 pour un montant total de 30 k€ TTC de frais d'études.

# RAPPORT ANNUEL 2018

---



Prix et qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets



Rapport téléchargeable sur le site internet du SMD3  
[www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)

La Rampinsolle  
24660 Coulounieix-Chamiers  
Tél. : 05 53 45 58 90  
Fax : 05 53 45 54 99  
E-mail : [contact@smd3.fr](mailto:contact@smd3.fr)

Rapport d'activités présenté par François ROUSSEL, Président du SMD3  
Rédacteur en chef : Sylvain MARTY, Directeur du SMD3  
Coordination du rapport : Emilie DELEST  
Collecte des données et rédaction : ECOGEOS  
Création graphique et mise en page : ADEKOI  
Impression sur du papier recyclé par Alix Publicité